



Fédération  
des acteurs de  
la solidarité  
ÎLE DE FRANCE



# RAPPORT ANNUEL

## 2023





# Rapport moral

L'année 2023 s'inscrit malheureusement dans la continuité des trois années précédentes et éprouvantes de pandémie, de période d'inflation, de crise du travail social mais également de tensions sociales, sociétales et environnementales qui ont impacté fortement les personnes pour lesquelles nous, associations et équipes salariées ou bénévoles, œuvrons au service des publics de plus en plus fragiles.

Alors même que le nombre de personnes en situation de rue et le restant faute de places d'hébergement, de logements d'insertion ou de logements sociaux financièrement accessibles progressait, l'Etat, au plein cœur de l'été 2023, prenait la décision de réduire le nombre de nuitées hôtelières et de mettre en place des critères de sur-priorisation parfaitement inaudibles humainement. Ainsi une femme enceinte serait prioritaire sur une place d'hébergement à partir du 6ème mois de grossesse.

Dans cette même temporalité et en semblant nier les baisses budgétaires cumulées sur près de 5 ans des prix à la place liées à la convergence tarifaire dans un contexte inflationniste, l'Etat envisageait la réduction de 6% des budgets dédiés à l'hébergement d'urgence.



**Bruno MOREL**,  
Président de la FAS IdF

L'annonce fin septembre par l'Etat de l'abandon de cette réduction de crédit aux structures d'hébergement d'urgence et de la réduction de la baisse des nuitées hôtel, obtenues grâce à notre forte mobilisation collective en interfédérations, fut considérée comme une avancée alors même qu'elle a juste permis de revenir à la situation précédente, largement insatisfaisante.

Pour rappel, le baromètre FAS Unicef a révélé 1 598 personnes en familles qui avaient appelé le 115 dans la nuit du 21 au 22 août 2023 et qui n'ont pas pu être hébergées faute de places. Parmi elles, nous dénombrions 827 enfants dont 257 de moins de 3 ans. Cette donnée est elle-même largement sous-estimée car elle ne prend en compte que les familles qui ont appelé et réussi à obtenir un 115. La question des personnes isolées s'est avérée encore plus criante, lors de la nuit de la solidarité parisienne du 26 au 27 janvier 2023 : 81% des hommes seuls interrogés ont déclaré ne pas avoir tenté de joindre le 115.

Le cadre unifié d'intervention des SIAO présenté à la FAS IdF par le responsable de la DRHIL ne nous a pas rassuré quant à l'avenir de l'accueil et de l'hébergement des populations les plus précaires. En effet, la sur-priorisation des publics qui y est rappelée et l'apparition dans ce texte de la notion de « mise à l'abri humanitaire » qui n'aurait pas à respecter le code de l'action sociale en matière d'accès à un travailleur social et du respect du principe de continuité de l'hébergement nécessitent la poursuite de notre mobilisation collective. Malgré notre intervention, ces points n'ont pas été retirés.

La pression mise par l'Etat aux établissements d'hébergement et aux SIAO en matière de fluidité, que nous souhaitons tou.t.e.s, est inversement proportionnelle à son ambition politique en matière de logement social. L'Ile-de-France compte environ 836 000 demandeurs de logements sociaux dont plus de 74 000 ménages reconnus Prioritaires et Urgents au titre du DALO, pour 70 000 attributions de logements sociaux par an (dont les mutations). Seulement 18 500 logements sociaux ont été agréés en 2023, soit le nombre le plus bas enregistré ces seize dernières années.

Dans ce cadre, au nom de l'Association Francilienne pour Faciliter l'Insertion par le Logement, nous avons co-signé le manifeste « Ne renonçons pas à des objectifs ambitieux de production de logement social en Ile-de-France » avec l'AORIF et la FAP<sup>1</sup>.

Enfin, la loi dite « Kasbarian » visant à protéger les logements contre l'occupation illicite a fortement inquiété notre secteur dans sa capacité à générer des expulsions locatives sans permettre aux ménages de bonne foi de faire valoir leurs droits.

La FAS IdF a également largement participé aux travaux d'élaboration du prochain Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement et dans ce cadre a inscrit l'inconditionnalité de l'accueil comme principe socle. La Fédération y a également porté le besoin de production de logements sociaux financièrement accessibles à hauteur des besoins.

<sup>1</sup> <http://www.affil.fr/manifeste-aorif-fap-affil.html>

L'année 2023 fut aussi celle de la création des SAS visant au desserrement de l'Île-de-France demandé par la Première Ministre. La Fédération a accompagné ses adhérents et porté leurs revendications afin que l'orientation des personnes à la rue vers ces SAS aient lieu avec leur accord et un délai de prévenance raisonnable. Autre impératif : que les régions accueillant les SAS aient une augmentation de leur parc d'hébergement afin qu'en sortie de SAS les personnes ne soient pas en concurrence avec les autres publics existants.

Tout au long de l'année 2023 et aux côtés de ses adhérents et partenaires, la fédération s'est mobilisée. En interpellant par écrit les pouvoirs publics : en publiant de nombreux communiqués de presse ; en organisant en inter-fédérations<sup>2</sup> une manifestation, qui a réunit près de 500 personnes, au pied de la Préfecture de Région le 21 septembre dénonçant les restrictions budgétaires et des nuitées d'hôtel ; en participant le 12 octobre à la « Braderie du social » dénonçant notamment l'inégalité de traitement des équipes au regard du Ségur ; en attaquant l'Etat en justice, aux côtés de la FAS nationale, tant sur les critères de surpriorisation que l'interdiction de distribution alimentaire. Les sujets de mobilisation ont été hélas nombreux et nous ne les citeront pas tous ici mais je tenais à remercier chacun et chacune des alertes faites auprès de la FAS IdF, ainsi que la mobilisation des équipes bénévoles et salari.e.s sans lesquels la fédération ne pourrait agir.

Une victoire, encore en demi-teinte, est à noter. Grâce à la mobilisation rapide et cohérente de tous nos adhérents, de la FAPIL, de Soliha et de l'Unafu et de leurs adhérents respectifs, des crédits ont pu être mobilisés afin d'éviter que la clôture de gestion 2022 de Solibail ne soit forcément catastrophique - là encore le combat doit se poursuivre en 2024 !

En fin d'année, le gouvernement a franchi une ligne rouge avec le projet de Loi Immigration remettant notamment en question l'accès des ménages en situation administrative précaire à l'hébergement d'urgence.

2024 s'annonce avec son cortège de problématiques et nous invite à encore davantage être à l'écoute du terrain, de ses évolutions et être en capacité d'anticiper les risques tant pour nos concitoyen.ne.s les plus en difficulté, que ceux.celles qui pourraient l'être mais également pour nos associations. Nous avons ainsi dès 2023 commencé le travail de concertation avec les services de l'Etat relatif à la tenue des JOP.

Notre participation à différents observatoires, comme la Nuit parisienne de la Solidarité et l'OFPRUH nous permettent par ailleurs de mieux analyser les évolutions et ainsi déployer des réponses adaptées aux besoins des personnes, en menant nos actions de plaidoyers en faveur de mesures préventives ou réparatrices adéquates.

La question de « l'acceptabilité » des structures AHI sur les territoires devient quant à elle de plus en plus prégnante. Elle freine l'ouverture ou l'implantation tant de structures d'hébergement que de logements sociaux, générant de plus en plus de tensions voire de manifestations de violence.

Outre le nécessaire soutien des services déconcentrés de l'Etat et des Préfectures de départements, la FAS IdF poursuit aussi sa mobilisation en contribuant activement à la valorisation des différents temps d'ouverture des structures sur leur quartier (semaine des pensions de famille, Nuit de la Solidarité, ...), à la mise en place d'une session de formation des différents produits hébergement/logement en direction des élus locaux portée par l'AFFIL.

Les conditions d'accès aux droits des publics interrogent également la Fédération, la dématérialisation, la pénurie de travailleurs sociaux dans les services de l'action sociale de droit commun, la non-reconnaissance des attestations de domiciliation, l'impossibilité d'obtenir aisément un rendez-vous en préfecture complexifient l'accès aux droits, voire génère des ruptures de droit et donc de parcours d'insertion. La FAS IdF qui reste donc vigilante, a mené une enquête auprès de ses adhérents sur l'accès aux droits sociaux des publics précaires puis contacté les différentes les institutions concernées.

Les différents temps d'échanges avec les Préfectures, la DRIHL, l'ARS, la DRIETS, le Conseil Régional, la Ville de Paris, les Conseils Départementaux mais également Pôle Emploi, la CAF, la CPAM nous ont permis de remonter les besoins de nos adhérents et des publics que nous accompagnons de manière constructive et de tenter d'apporter les adaptations nécessaires. Nous n'avons pas toujours obtenu tout ce que nous souhaitions mais nous sommes convaincus d'avoir permis la prise en compte de nombreux besoins.

La Fédération s'est d'autre part impliquée dans les travaux pilotés par la DRIETS relatifs à la stratégie régionale de l'insertion par l'activité économique afin de porter les besoins de nos SIAE.

---

<sup>2</sup> <https://www.federationsolidarite.org/actualites/communique-de-presse-de-lurgence-a-lhebergement-restons-vigilant-es/>

Dans le cas de ces diverses actions souvent déployées à titre collectif, je tiens à remercier les fédérations ou associations partenaires (Affil, Grafie, Uriopss, Fapil, Urahj, Claj, Unafo, Ardhis, Acceptess-t, Outrans, ANCV, Soliha, SNCF, Coorace, Action contre la Faim...) avec lesquelles nous déployons régulièrement des éléments de plaidoyer et des actions communes.

Sans entrer dans les détails du rapport d'activité, je souhaite enfin rappeler les travaux menés autour de la réduction des risques dans les structures AHI, ceux sur l'accompagnement à la médiation active (SEVE Emploi) et l'accompagnement des intervenants sociaux à l'accueil des publics LGBTIQ dans l'hébergement, les rencontres avec le comité de veille Dalo, l'accès à l'emploi des salarié.es en insertion dans le cadre de la mission passerelle, les projets culturels initiés grâce à Respirations ou encore le lancement du dispositif Confiance IdF Jeunes au Conseil Régional, l'enquête sur le travail-pair... mais également le déploiement des formations répondant aux besoins de nos adhérents qui s'est poursuivi grâce à l'obtention de l'agrément Qualiopi.

Si la Fédération a pu poursuivre son rôle de soutien et d'interpellation c'est, une nouvelle fois, grâce à la capacité de mobilisation de l'ensemble des acteurs associatifs.

Merci à eux pour leur engagement afin de répondre aux importants et multiples défis qui sont les nôtres.

La détermination de chacune et de chacun est essentielle pour avancer collectivement.

Je tiens à saluer les membres du Conseil d'Administration qui m'ont apporté tout leur soutien et leur confiance.

Je voudrais enfin exprimer chaleureusement ma reconnaissance aux membres de l'équipe de la Fédération IdF qui, sous la direction efficace de la Directrice Régionale et aux côtés du Conseil d'Administration, se sont fortement investi.e.s.

Bruno Morel

*Président de la FAS IdF*

## Sommaire

### Rapport moral

#### Conquérir de nouveaux droits et rendre effectifs les droits existants

|   |    |
|---|----|
| <i>Lutter contre le non-recours aux droits et assurer un accès au droit commun notamment par la santé</i> .....                                     | 12 |
| Projet Prévention et Promotion de la Santé.....   | 12 |
| Initiation de travaux en lien avec le handicap des personnes accompagnées .....   | 12 |
| Séminaire sur l'inclusion des personnes en situation de rue ou hébergées vieillissantes et / ou en situation de handicap.....                       | 12 |
| Domiciliation .....   | 13 |
| Accès aux droits et pratiques culturelles.....  | 13 |
| Droit au Logement Opposable.....  | 14 |
| <i>Allier transition écologique et justice sociale</i> .....  | 15 |
| Transition écologique .....   | 15 |
| <i>Conquérir les droits et libertés pour les femmes en précarité et lutter contre les discriminations</i> .....                                     | 16 |
| Campagne d'affichage pour lutter contre les discriminations en raison de l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la religion ou l'origine..... | 16 |
| Ateliers d'appropriation du guide « Accueillir et accompagner les personnes LGBTIQ dans l'hébergement » ..  | 16 |
| <i>Respecter les droits des étrangers en précarité</i> .....  | 17 |
| Mobilisation du réseau et de la Fédération en réaction au projet de loi, puis à la loi, Immigration et Intégration.....                             | 17 |
| « SAS régionaux » la vigilance de la FAS IdF .....  | 17 |
| Première phase de l'enquête sur la sécurité alimentaire en HUDA .....   | 18 |
| De nouvelles réunions et ressources autour de l'intégration des personnes Bénéficiaires d'une Protection Internationale .....                       | 18 |
| Enquête accès aux droits des personnes étrangères .....   | 19 |

#### Construire la solidarité à partir des personnes et des territoires

|  |    |
|--|----|
| <i>Agir avec les personnes concernées</i> .....  | 22 |
| Projet Travail Pair Santé Mentale et Lutte contre les Exclusions .....                               | 22 |
| L'accueil avec alcool en centre d'hébergement .....  | 23 |
| Accompagner les structures de l'AHI vers la réduction des risques .....                              | 24 |
| <i>Développer les politiques en partant des besoins et des ressources de chaque territoire</i> ..... | 25 |
| Partenariat SNCF.....  | 25 |
| La formation-action Logement d'Abord.....  | 25 |
| Partenariat avec le Club les entreprises s'engagent 75 .....   | 26 |
| Confiance IdF Jeune .....  | 26 |
| Dispositif régional de sécurisation des associations d'insertion par le logement .....               | 27 |

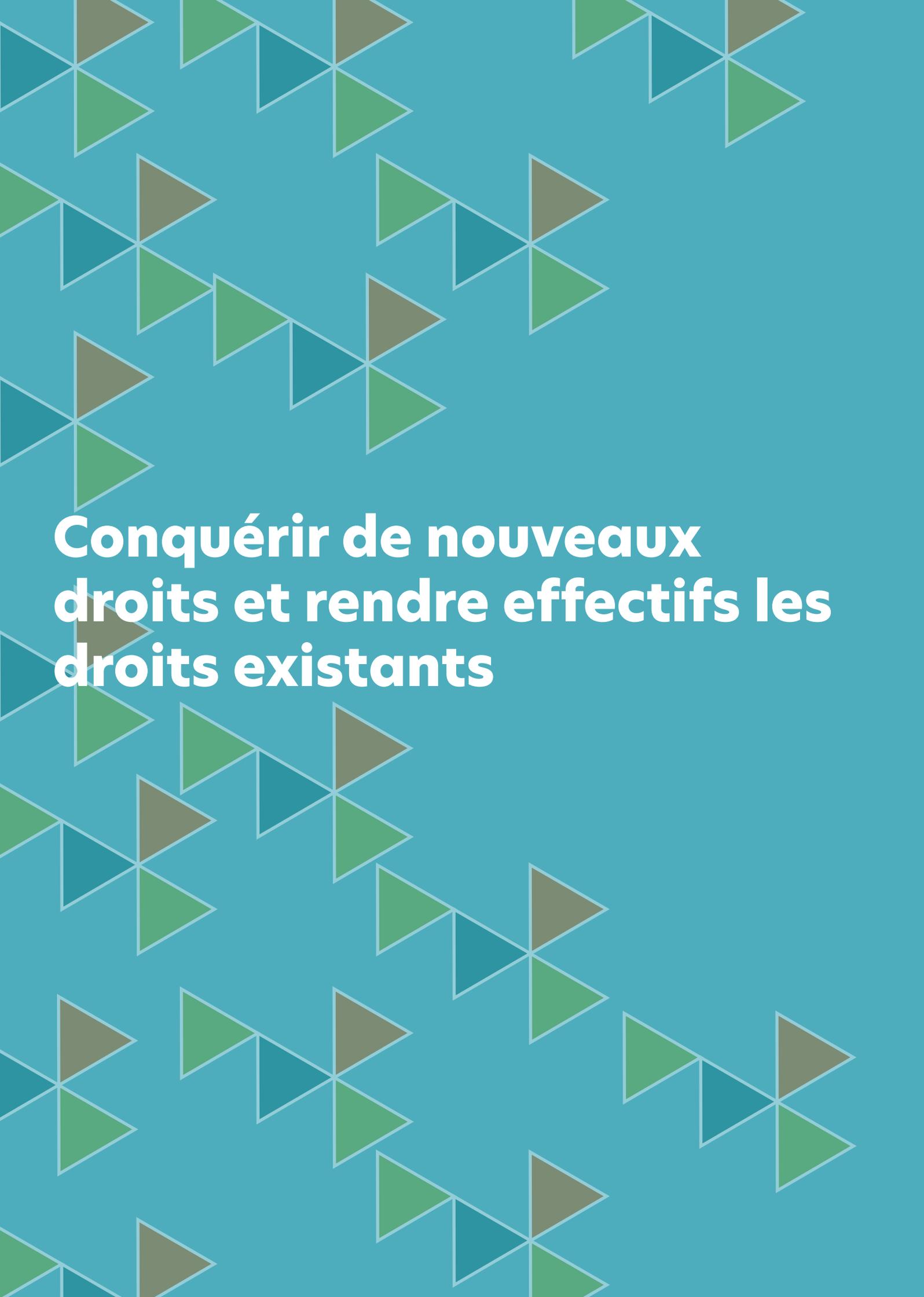
#### Développer les coopérations et promouvoir les dynamiques associatives

|   |    |
|---|----|
| <i>Promouvoir l'apport et la diversité associative de l'économie sociale et solidaire en France et en Europe</i> ...                            | 30 |
| Partenariat structurant avec Carrefour pour développer des ressources auprès des SIAE franciliennes.....  | 30 |
| Partenariat OCAPAT/UNEP IDF sur le contrat pro expérimental.....  | 30 |
| SEVE Emploi : Avancées et Réalisations en 2023.....   | 31 |
| <i>Accompagner le réseau sur la mobilisation et la consolidation de la gouvernance associative</i> .....  | 32 |
| Mobilisation de la Fédération sur la question de la taxe d'habitation .....   | 32 |
| <i>Ouvrir des espaces de coopération entre acteurs associatifs</i> .....  | 33 |
| Respirations .....  | 33 |
| La FAS IdF reste mobilisée et active au sein de l'AFFIL.....  | 34 |
| Co-construction d'un nouveau programme d'actions, en inter-réseaux, dédié à l'animation et l'accompagnement des SIAE à Paris .....              | 34 |
| Dynamique de partenariat avec l'ANLCI pour accompagner la prise en compte des problématiques d'illettrisme en SIAE.....                         | 36 |
| Développement d'actions d'appui aux SIAE pour favoriser l'accès et l'accompagnement des publics spécifiques dans le cadre des parcours IAE..... | 37 |

|  |           |
|--|-----------|
| <i>Promouvoir un mode de relations avec les pouvoirs publics marqué par le plein respect de l'autonomie associative, un choc de confiance, une prévisibilité des objectifs et des moyens</i> ..... | 41        |
| Investissement dans les travaux de renouvellement du PRAPS et du plan Ressources Humaines en Santé .....   | 41        |
| Mobilisation autour de la baisse des financements et fermeture des places hôtels .....   | 41        |
| Travaux SRHH .....   | 42        |
| Rencontres avec les services de l'Etat - Lobbying .....  | 42        |
| La FAS IdF se mobilise pour la pérennité du dispositif Solibail en IdF ! .....   | 43        |
| Impact des JOP 2024 sur les personnes précaires et les associations qui les accompagnent .....   | 43        |
| Aide alimentaire .....   | 44        |
| Mobilisation de la Fédération dans le cadre de la stratégie régionale du secteur de l'IAE en Ile-de-France ..  | 45        |
| <b>Soutenir et promouvoir le travail social</b>  |           |
| <i>Construire la formation initiale et continue</i> .....  | 50        |
| Formations proposées par la FAS IdF .....  | 50        |
| <b>Développer les connaissances pour changer le regard sur la pauvreté et adapter nos réponses</b> .....   | 58        |
| <i>Renforcer l'observation sociale</i> .....   | 60        |
| Le 11 janvier 2023, la FAS IdF et la Ville de Paris co-organisaient une rencontre « Hiver 2023 : mobilisation générale face à l'urgence sociale » .....  | 60        |
| Les travaux de l'OFPRUH 2023 .....   | 60        |
| Nuit de la solidarité .....  | 61        |
| <i>Développer des espaces de discussion</i> .....  | 62        |
| Les commissions et groupes de travail .....  | 62        |
| <b>Faire Fédération, renforcer le fonctionnement entre les FAS régionales et le national</b>   |           |
| <i>Consolider une politique co-construite de développement des RH</i> .....  | 66        |
| Emergence d'un groupe entre FAS pour les fonctions supports .....  | 66        |
| <i>Renforcer la qualité et la visibilité de notre offre de formation</i> .....   | 67        |
| Projet FAR LGBTIQ avec les Fédérations Provence Alpe Côte d'Azur (PACA) et Nouvelle Aquitaine (NA) .....   | 67        |
| Vie des instances et représentations départementales .....   | 68        |
| Les instances de la Fédération IdF .....   | 69        |
| L'organigramme de la FAS IdF .....   | 71        |
| L'équipe de la FAS IdF .....   | 71        |
| Les représentations .....  | 73        |
| Les délégations départementales .....  | 74        |
| <b>Perspectives</b>  | <b>78</b> |
| <b>Glossaire</b>   | <b>84</b> |
| <b>La Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France est soutenue par</b>   | <b>90</b> |







**Conquérir de nouveaux  
droits et rendre effectifs les  
droits existants**



# Lutter contre le non-recours aux droits et assurer un accès au droit commun notamment par la santé

## Projet Prévention et Promotion de la Santé

La Fédération des acteurs de la solidarité IdF a mis en place en 2023, avec le soutien de l'ARS Ile-de-France, des réunions à destination des professionnel.le.s de son réseau pour proposer un débat autour de thématiques qui en font l'actualité et outiller les professionnel.le.s.

Le 8 novembre, une centaine de professionnel.le.s ont participé à une table ronde sur la thématique de la santé mentale des personnes migrantes. Le 1er décembre ils étaient une soixantaine sur la question de la santé périnatale et de l'accompagnement des femmes enceintes et, le 14 décembre, cinquante pour une table ronde sur la réduction des risques et le soin en addictologie.

Ces réunions donnent lieu à des « Fiches ressources » synthétisant les échanges qui s'y sont tenus et présentant les ressources pour l'orientation, les ressources pour les professionnel.le.s et des ressources bibliographiques. Elles seront publiées courant 2024.

## Séminaire sur l'inclusion des personnes en situation de rue ou hébergées vieillissantes et / ou en situation de handicap

Dans le cadre du Pacte Parisien de Lutte contre les Exclusions, la Fédération des acteurs de la solidarité IdF aux côtés du Samusocial de Paris et de la Direction des Solidarités de la Ville de Paris, a organisé un séminaire le 28 novembre 2023.



Ce séminaire, sur l'inclusion des personnes en situation de rue ou hébergées vieillissantes et/ou en situation de handicap a réuni plus de 200 professionnel.le.s des secteurs social, médico-social et sanitaire.

## Initiation de travaux en lien avec le handicap des personnes accompagnées

En 2023, la Fédération des acteurs de la solidarité IdF a initié de nouveaux travaux sur la question de l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans son réseau.

Ces travaux se sont concrétisés par la mise en place d'un partenariat avec le Centre Ressource Autisme et Ile-de-France (CRAIF) mais également, par l'élaboration et la publication d'une **note sur l'accès aux droits des personnes étrangères en situation de handicap**<sup>3</sup>.

Enfin, le 28 novembre, la Fédération a participé à l'organisation d'un séminaire sur les personnes âgées et/ou handicapées accueillies dans le réseau de la Fédération, dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre les exclusions aux côtés du Samusocial de Paris et de la Direction des Solidarités de la Ville de Paris.

Ce séminaire a permis de faire ressortir plusieurs défis à relever dans l'accompagnement de ce public qui ont fait l'objet d'ateliers : le lien entre handicap psychique et précarité, la question délicate de l'accompagnement à la fin de vie, la réduction des risques dans les structures pour personnes handicapées et personnes âgées.

Les participant.e.s à ce séminaire ont manifesté leur intérêt à ce que cette rencontre, qui réunissait divers secteurs, soit reconduite, sous cette forme ou sous de nouvelles formes qui pourront être déployées en 2024

<sup>3</sup> <https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2023/12/Note-acces-aux-droits-des-etranger.e.s-en-situation-de-handicap-1.pdf>

## Domiciliation

La FAS IdF maintient son engagement d'information et d'accompagnement auprès des associations porteuses d'agrément pour la domiciliation des personnes sans domicile stable, ainsi que son action de plaider pour l'accessibilité, l'opposabilité et la reconnaissance de la domiciliation, première porte d'entrée vers l'accès aux droits.

A ce titre, la FAS IdF reste engagée en 2023 au sein du collectif inter-associatif domiciliation IdF, auprès de représentant.es du Secours Catholique, de Dom'asile, de la Cimade, de la LDH, de Médecins du Monde, et du collectif Romeurope.

Après avoir porté en 2021 une enquête sur l'accès à la domiciliation des personnes sans domicile stable et de son effectivité en Ile-de-France auprès des CCAS/CIAS et organismes agréés, puis rencontré les préfetures de département sur la base de ces résultats afin d'initier, sinon accompagner le renouvellement des schémas départementaux, l'année 2023 a été le lieu des premiers suivis de ces déclinaisons opérationnelles.

La Fédération se mobilise en ce sens pour communiquer très largement sur la publication des schémas et de leur contenu, mais également sur les différentes campagnes d'agrément à la domiciliation. La Fédération des acteurs de la solidarité participe en IdF aux travaux relatifs au renouvellement et à la mise en œuvre des schémas départementaux de la domiciliation des personnes sans domicile stable.

## Accès aux droits et pratiques culturelles

La FAS IdF a renforcé en 2023 son engagement en faveur de la défense et la promotion des droits culturels des personnes accueillies et accompagnées, au sein de son réseau et en dehors.

Cette conviction a notamment pu s'appuyer sur le lancement, par la FAS nationale, du Groupe d'Appui National consacré à la Culture, incarnation du plaider publié plus tôt en faveur de la culture et de la reconnaissance des droits culturels.

Ce nouveau GAN a pour enjeux de mieux intégrer les droits culturels dans l'accompagnement social global, de mieux soutenir les initiatives des associations adhérentes et de valoriser les cultures des personnes accompagnées. Dans cette optique, il poursuit deux objectifs pratiques :

- Sensibiliser, accompagner et convaincre le secteur social de la place légitime des pratiques culturelles dans l'accompagnement ;
- Agir avec le monde de la culture pour se rencontrer, se comprendre, et travailler ensemble à un meilleur accès aux établissements et programmes des personnes accueillies et accompagnées.

Dans ce cadre, la Mission Précarité Paris s'est plus spécifiquement investie dans la déclinaison opérationnelle du schéma à Paris. En plus de participer au comité de pilotage et à l'instance de concertation élargie, cet engagement s'est notamment traduit par l'accompagnement d'une action concernant la préfiguration d'une enquête en direction des personnes qui sollicitent le bénéfice d'une domiciliation, destinée à améliorer la connaissance sur la demande et mieux adapter l'offre. Elle sera réalisée à l'été 2024.

Dans le même temps, la FAS IdF reste mobilisée auprès des autres départements, considérant la nécessité de travailler le sujet de la domiciliation à l'échelle francilienne, en lien avec les UD DRIHL et l'ensemble des CCAS-CIAS habilités de plein droit.

A titre d'illustration, la FAS IdF a dispensé une formation sur la domiciliation administrative à destination des personnels des organismes agréés du Val de Marne. Celle-ci fait office de complément à une première session de formation proposée en 2022 sur demande de l'UD DRIHL 94. Elle a eu lieu en juin 2023 et a permis de former 11 personnes de 7 OA différents.

Enfin, la Fédération demeure vigilante quant à la domiciliation, par ses adhérents, des personnes hébergées de manière stable, et s'applique à rappeler le cadre réglementaire en vigueur ainsi qu'à proposer un accompagnement pour toute difficulté.

Au fil de ses travaux, le GAN préparera notamment l'organisation d'une journée nationale Culture. La FAS IdF y prendra pleinement sa part.

Depuis son adhésion à l'association La 25e Image en 2021, la FAS IdF soutient le développement du Festival du Film Social, véritable outil d'information (sinon de formation) et de valorisation du travail social, ses professionnel.les et ses personnes accueillies et accompagnées. Sa 5e édition s'est tenue du 10 au 12 octobre 2023.



Le relai désormais ancré de la Fédération au national permet par ailleurs la promotion du festival sur l'ensemble du territoire.

Enfin, la Fédération s'est appliquée à relayer et à faire profiter ses adhérents de différentes opportunités culturelles.

Ainsi, dans le cadre de l'Été culturel et grâce à un partenariat avec le Salon du livre et de la presse jeunesse de Seine Saint-Denis (SLPJ 93), la FAS a pu faire bénéficier ses adhérents de l'opération « Des livres à soi », soit la promotion de la littérature jeunesse et de temps parent-enfant, via la dotation de livres et ressources de médiation.

## **Droit au Logement Opposable**

En 2023, six comités de veille étaient pleinement actifs (75, 91, 92, 93, 94 et 77). La FAS IdF co-organise à ceux du 93, 94, et 75 et participe à ceux du 92 et du 91. En tout en 2024, la FAS IdF a co-animé 4 réunions des comités.

Des sujets transversaux ont été abordés dans tous les comités :

- Principales jurisprudences
- Les relogements des publics
- La loi Kasbarian Berger et ses conséquences
- Le pacte des solidarités
- Actualités régionales sur le DALO notamment des données statistiques

Par ailleurs, sont régulièrement abordés le fonctionnement des COMED, l'AVDL, etc. Les réunions sont l'occasion pour les associations de partager leurs problématiques et d'avoir un retour juridique.

L'activité de lobbying consiste également à interpeller/rencontrer les services de l'État et Président.e.s de COMED. Ainsi, la FAS a participé à une rencontre avec la DRIHL 75 en octobre 2023. La rencontre a permis de poursuivre le dialogue entamé par les membres associatifs concernant la doctrine de la COMED.

Le 13 novembre 2023, la FAS IdF au nom du comité de veille DALO 75 a envoyé un courrier à la DRIHL 75 et à la présidente de la COMED pour les interpeller sur les dysfonctionnements récurrents : délais d'instruction en dehors du délai légal, manquement dans l'envoi des courriers d'accusés réception et de notifications de la décision, requalification de recours gracieux en recours amiable.

Composée de kits à destination des équipes éducatives et des familles, elle a été répartie entre 8 structures d'hébergement en Ile-de-France.

### **Une rencontre régionale des comités de veille associatifs DALO a été organisée le 12 décembre 2023 dans les locaux du Secours Catholique**

L'ordre du jour a été le suivant :

- Une intervention de la DRIHL avec les chiffres de l'activité des commissions de médiation en 2023, l'étude sur les ménages DALO mais aussi la mise en place d'un site internet pour déposer les dossiers ainsi que la mise en place prochaine d'une étude sur les refus des commissions de médiation.
- René Dutrey, du Haut Comité pour le droit au logement est ensuite intervenu en pointant que le problème du DALO est qu'il n'est pas porté politiquement.
- Nous avons proposé un temps de réflexion et de travail aux représentants associatifs autour de 3 thèmes :
  - Les critères DALO « hébergé chez des tiers / hébergé en structure »
  - Les critères DALO « Menacé d'expulsion / logé en habitat indigne »
  - Le critère DALO du Handicap

Ces critères font l'objet d'appréciation divergentes au sein des COMED franciliennes avec l'existence de doctrines départementales plus au moins restrictives.

A partir de ce constat, l'objectif était d'outiller les associations afin de mieux comprendre ce que dit le droit et la jurisprudence et la manière de contrer les mauvaises pratiques au sein des COMED. Un document récapitulatif des différentes jurisprudences a été fourni à tous.tes les participant.es.

# Allier transition écologique et justice sociale

## Transition écologique

La FAS IdF fait partie des 5 régions mobilisées sur les questions de transition écologique et justice sociale. Au printemps 2023, une demande de Fonds d'Aide aux Régions (FAR) pour le projet « Transition écologique et justice sociale » a été co-piloté par les régions FAS Centre Val de Loire et Pays de la Loire, et 3 autres régions s'y sont associées : Ile-de-France, Grand Est et Auvergne Rhône Alpes.

La FAS IdF ne sollicite pas de fonds pour l'année 2023 mais suit de près les travaux engagés par les autres régions et s'associe au projet notamment en intégrant le groupe de travail national sur le sujet.

Ensuite en juin 2023, une enquête de la FAS nationale a été menée sur la Canicule et les mesures mises en place en structure. 62 structures du secteur de l'AHF francilien ont répondu. Parmi ces structures, 90% d'entre elles ont mis en place des actions spécifiques liées à la canicule durant les chaleurs caniculaires de l'été 2022.

De plus, dans le cadre de la réglementation RE2020 entrée en vigueur début 2022, un logement est considéré comme thermiquement inconfortable lorsque sa température intérieure dépasse 26°C à 28°C durant la journée et 26°C durant la nuit.

Durant l'été 2022, au regard de ces seuils, 46 % considéraient les espaces privatifs (chambres, logements) de leur structure inconfortables thermiquement. De plus concernant le public accueilli/pris en charge/rencontré, 56% ont rencontré des difficultés spécifiques liées à la canicule.

**Cette enquête a fait remonter les spécificités du secteur de l'AHF dans ces périodes de fortes chaleurs où les personnes précaires sont particulièrement touchées.**

Pour faire suite à cela, le sujet a été abordé lors de la Commission Hébergement Urgence Logement de décembre 2023. L'angle proposé a été le suivant : la transition écologique ne peut se faire que dans une perspective de justice sociale.

Nos publics sont à la fois ceux qui souffrent le plus directement des changements climatiques mais qui en sont aussi le moins responsables. Selon les statistiques, 10% des individus les plus riches émettent 40% de CO2. Il est donc de fait incohérent de faire porter la charge de la transition à nos publics (et établissements), qui sont les plus vulnérables. Cette présentation a soulevé un vif intérêt chez les adhérents.

L'objectif qui a été soulevé est à la fois d'outiller les personnes accueillies et accompagnées et en même temps de **sensibiliser les équipes** qui les accompagnent.



Par ailleurs, la FAS IdF s'est entretenue en mai 2023 avec la FEANTSA qui a permis d'ouvrir nos perspectives. Au niveau européen, l'un des enjeux majeurs est la directive performance des bâtiments.

La FEANTSA milite pour que les rénovations des hébergements d'urgences permettent la transformation des structures en logement d'abord. Un autre enjeu est le chauffage par énergies fossiles notamment pour les publics les plus précaires dans ce contexte d'augmentation du prix des fluides.

Le lien sur ce sujet avec la FEANTSA sera prolongé notamment pour transmettre à nos adhérents le plaidoyer au niveau européen.

# Conquérir les droits et libertés pour les femmes en précarité et lutter contre les discriminations

## ❖❖ Campagne d'affichage pour lutter contre les discriminations en raison de l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la religion ou l'origine

La FAS IdF a lancé avec le soutien de la DILCRAH et de la Ville de Paris une campagne d'affichage pour lutter contre les discriminations au sein des structures de l'urgence sociale.

Les affiches portent deux messages, -disponible en version française et anglaise- : « **Ici, nous accueillons toutes les personnes quelle que soit son origine, orientation sexuelle, identité de genre ou sa religion** » et « **Ici, le racisme, le sexisme, l'homophobie et la transphobie sont interdits** ».

La campagne d'affichage intervient ainsi en complément du guide « **Accueillir et accompagner les personnes LGBTIQ dans l'hébergement** » pour prévenir les discriminations et les violences liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre au sein du collectif.



## ❖❖ Ateliers d'appropriation du guide « Accueillir et accompagner les personnes LGBTIQ dans l'hébergement »

Dans le cadre de sa mission de Lutte contre les discriminations et de son action de montée en compétences des professionnel.les de l'urgence sociale, et dans la continuité de l'action soutenue par la DILCRAH et la Ville de Paris intitulée « **Ateliers d'appropriation du guide LGBTIQ** » ; la FAS IdF a continué de sensibiliser les acteur.ices de terrain du secteur du social et médico-social sur les LGBTIphobies, tout au long de l'année 2023.

Depuis la publication du guide «Accueillir et accompagner les personnes LGBTIQ dans l'hébergement»<sup>4</sup> en 2021, des ateliers d'appropriation de cet outil sont proposés aux adhérent.es de la FAS IdF.

Ces ateliers sont à destination de tous les métiers : intervenant.es sociaux.les, agent.es d'accueil, chef.fes de service, directeur.ices, fonctions support, etc. Ils permettent de familiariser les professionnel.les au lexique et aux thématiques liées à l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre, afin que tou.te.s puissent se saisir des fiches pratiques du guide par la suite.

Ces ateliers sont essentiels dans la mesure où ils ont vocation à sensibiliser les équipes sociales aux enjeux autour de l'accueil et l'accompagnement des personnes LGBTIQ en situation de précarité, et ainsi à l'améliorer en adoptant une posture professionnelle informée, tout en luttant activement contre les LGBTIphobies au quotidien dans les structures.

En 2023, ce sont près de 25 ateliers d'appropriation qui ont été animés par la FAS IdF auprès des structures adhérentes et partenaires, et près de 251 professionnel.les sensibilisé.es.



<sup>4</sup> [https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2021/07/Guide\\_LGBTQI\\_Interactif\\_V15.pdf](https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2021/07/Guide_LGBTQI_Interactif_V15.pdf)

# Respecter les droits des étrangers en précarité

## ➤ Mobilisation du réseau et de la Fédération en réaction au projet de loi, puis à la loi, Immigration et Intégration

Dès le début de l'année 2023, la Fédération des acteurs de la solidarité IdF, en lien avec la Fédération Nationale s'est mobilisée contre les mesures allant à l'encontre de l'accès aux droits des personnes en situation de précarité accueillies et accompagnées dans le réseau présentes dans le projet de loi « **Immigration et Intégration** ».

Toute l'année, la vigilance a perduré sur ce thème et, lors de l'examen par les parlementaires de la dernière version du texte en novembre 2023, la Fédération s'est mobilisée, tout d'abord par un courrier d'interpellation aux sénateur.trice.s et député.e.s francilien.ne.s les invitant à ne pas voter pour la loi.

Le 18 décembre à 17h, la Fédération a appelé à une mobilisation du réseau pour exprimer le désaccord avec la loi « Immigration et Intégration » et ses mesures portant atteinte au droit des personnes.

La mobilisation contre la loi « Immigration et Intégration » s'est poursuivie au niveau national en apportant une contribution au Conseil Constitutionnel via la procédure des « portes étroites » et via l'outillage du réseau.

La Fédération des acteurs de la solidarité IdF reste mobilisée aux côtés de son réseau pour informer et réagir aux effets de la loi « Immigration et Intégration » et reste vigilante quant aux prochains projets de lois visant à restreindre l'accès aux droits des personnes étrangères qui pourraient être déposés.

## ➤ « SAS régionaux » la vigilance de la FAS IdF

La DGEF et la DIHAL face à l'absence de fluidité des parcs d'hébergement et de logement en IdF couplée à la présence de campements sur notre Région, ont souhaité mettre en place une meilleure répartition sur le territoire national des publics en situation de rue. Pour ce faire 10 SAS ont été ouverts en Région à partir de mars 2023.

La FAS IdF, favorable à une meilleure équité géographique dans le respect du choix et des droits des personnes, a porté les attendus suivants tant aux différents temps d'échanges auxquels nous avons été conviés que par courrier plus formel :

- Informer au mieux les personnes concernées
- Départ sur la base exclusive du volontariat - il ne doit pas y avoir de conséquences négatives pour les personnes qui refuseraient
- Besoin d'une évaluation sociale, en amont du départ, pour préparer ces orientations. Ces évaluations ne peuvent pas se tenir en rue (mobiliser les CAES et AJ) et doivent être prises en compte pour l'orientation vers la province
- Pour une partie du public, le départ vers la province n'est pas souhaitable : les personnes avec un suivi médical spécifique, les jeunes en recours MNA...

- Les évaluations de la situation administrative dans les SAS régionaux doivent être conduites dans le cadre d'une posture de facilitation de l'accès au séjour

Complémentaires aux attendus portés par la FAS nationale :

- Inconditionnalité de l'accueil dans les SAS régionaux
- Continuité de l'hébergement après les 3 semaines de SAS y compris pour les situations administratives complexes
- Créations de places d'hébergement supplémentaires localement (asile, réfugiés, urgence etc.) pour permettre les sorties d'Ile-de-France sans effets d'éviction des besoins locaux

Force est de constater que les retours des différents partenaires pointent des orientations en SAS non-préparées, tant pour les ménages que pour les associations qui les accompagnent, et des suites de SAS très aléatoires en matière de continuité de l'hébergement.

## ➤ Première phase de l'enquête sur la sécurité alimentaire en HUDA

Les structures d'Hébergement d'Urgence pour Demandeur.se.s d'Asile (HUDA) accueillent les demandeur.se.s d'asile durant leur procédure d'asile et à l'issue de celle-ci, sur une période en théorie limitée.

Les structures HUDA n'ont pas de budget dédié à l'alimentation dans la mesure où théoriquement les personnes hébergées dans ce dispositif bénéficient de l'ADA.

La Fédération des acteurs de la solidarité IdF et Action Contre la Faim, avec le soutien des structures HUDA, ont souhaité approfondir la question de l'alimentation du public exilé hébergé, s'intéressant particulièrement aux personnes hébergées en HUDA ainsi qu'aux femmes enceintes ou allaitantes et aux enfants. Pour cela, une enquête a été entreprise.

L'objectif global de cette enquête<sup>5</sup> est de contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des personnes hébergées en HUDA, notamment en accompagnant les structures responsables d'HUDA en Ile-de-France dans l'adaptation de leurs dispositifs via une meilleure connaissance des besoins de leur public, un échange de bonnes pratiques et la formulation de recommandations opérationnelles et plaidoyer.

Ainsi, l'enquête se décline en deux phases. La première, qui s'est déroulée en 2023, a consisté à mettre en exergue les leviers et les contraintes de structures HUDA pour assurer un accès digne et suffisant à l'alimentation aux personnes hébergées.

Ressort de cette première phase d'enquête les disparités entre structures HUDA au regard des dispositifs mis en place, le fait qu'un grand nombre de personnes soient sans ressources, mais également le fait que les structures « palli[ent] l'insuffisance alimentaire mais ne la comb[ent] pas ». La seconde phase, à destination des personnes hébergées dans les dispositifs, se déploiera en 2024.



## ➤ De nouvelles réunions et ressources autour de l'intégration des personnes Bénéficiaires d'une Protection Internationale

La Fédération des acteurs de la solidarité IdF est engagée depuis 2018 sur les questions d'intégration des personnes Bénéficiaires d'une Protection Internationale avec le soutien notamment de la DRIEETS et du FSE+.

En 2023, outre les réunions faisant partie du cycle de réunions d'information collectives déployées depuis 2018 (apprentissage du français, levée des freins périphériques à l'emploi à destination des SIAE, etc.), de nouvelles thématiques de réunions ont vu le jour.

Ainsi des réunions ont eu lieu sur les thématiques de l'insertion par le numérique, de l'insertion par le sport, de l'insertion des femmes, de la valorisation des connaissances et compétences passées, etc.

En 2023 a également été mis à jour le « Répertoire des projets pour l'intégration professionnelle des réfugié.e.s en Ile-de-France »<sup>6</sup> recensant vingt-cinq projets.



<sup>5</sup> <https://www.federationsolidarite.org/actualites/enquete-sur-lacces-a-lalimentation-des-personnes-hebergees-en-hebergement-durgence-pour-demandeurs-dasile-huda/>

<sup>6</sup> <https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2023/04/Repertoire-des-projets-pour-lintegration-des-refugies-en-Ile-de-France-VF-1.pdf>

## Enquête accès aux droits des personnes étrangères

Entre septembre et octobre 2023, la Fédération des acteurs de la solidarité IdF a mené, à destination de son réseau, une enquête sur l'accès aux droits des personnes étrangères<sup>7</sup>.



L'objectif de cette enquête était triple :

- Mieux quantifier les obstacles récurrents dans l'accès aux différents droits sociaux auxquels peuvent prétendre les personnes étrangères résidant dans les huit départements franciliens ;
- Faire remonter ces données actualisées aux administrations concernées et réfléchir, avec celles qui le souhaitent, à des modalités de partenariat permettant de lever les principaux freins rencontrés par les adhérent.e.s à la Fédération ;
- Outiller les professionnel.le.s sur l'état du droit et les voies de recours en cas de pratiques illégales.

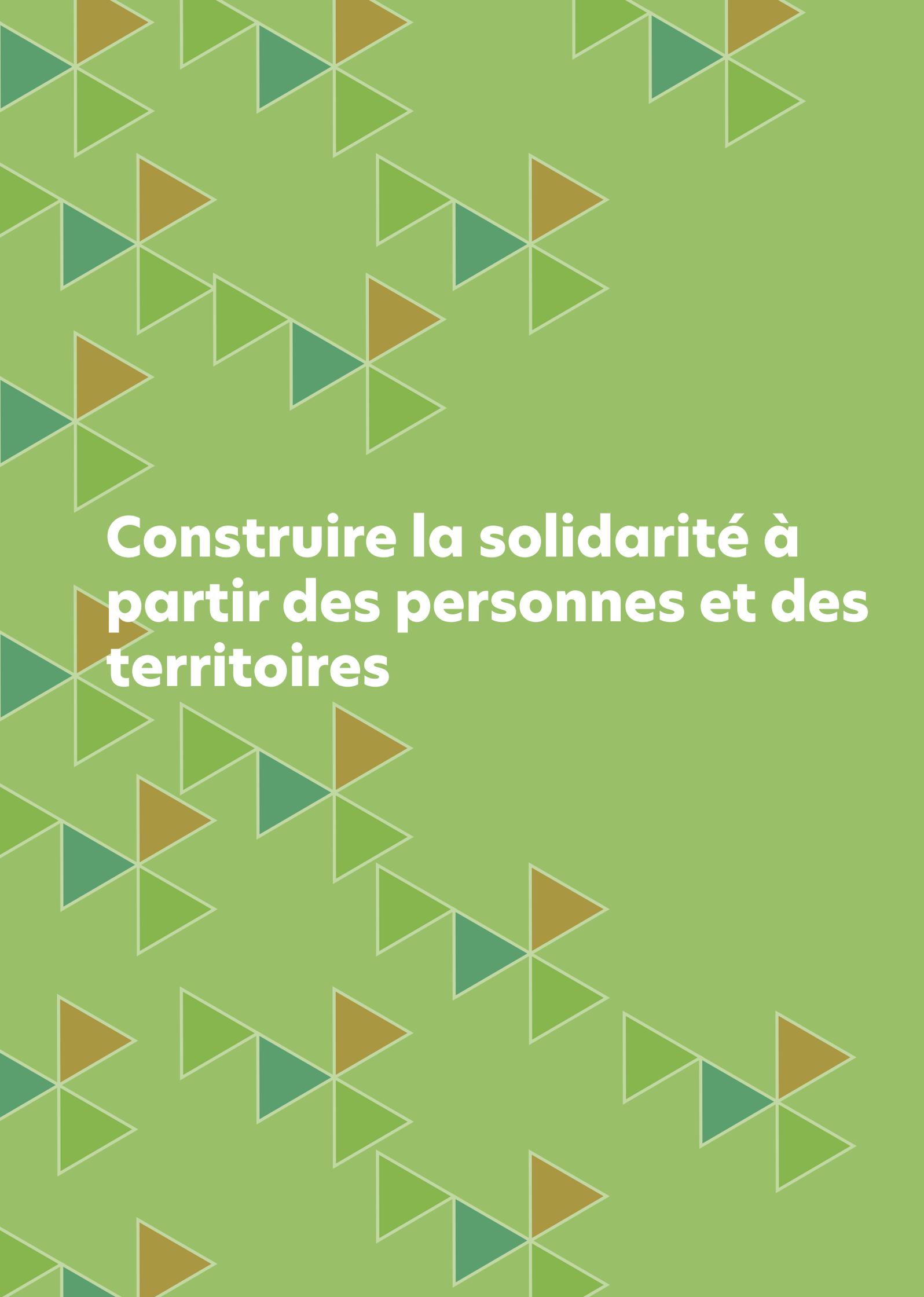
Les constats qu'ont permis cette enquête sont alarmants sur les questions d'accès aux droits des personnes étrangères, qu'elles soient en situation régulière ou irrégulière au regard du droit des étrangers.e.s.

En particulier, de grandes difficultés sont rencontrées du fait des difficultés de renouvellement des documents délivrés par l'ANEF tels que les Attestations de Prolongation d'Instruction notamment pour les Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI).

En se basant sur les résultats de l'enquête par département, la Fédération est entrée en contact avec les administrations (CAF, CPAM et Pôle Emploi) pour remonter les difficultés et échanger avec elles sur ce qui pourrait être mis en place pour y répondre.

Des communications aux adhérent.e.s des départements concernés font suite aux rencontres avec les administrations et, dans certains départements, des réunions sont organisées à leur destination.

<sup>7</sup> <https://www.federationsolidarite.org/actualites/enquete-sur-les-difficultes-dacces-aux-droits-sociaux-des-personnes-etrangeres-en-ile-de-france/>



**Construire la solidarité à  
partir des personnes et des  
territoires**



# Agir avec les personnes concernées

## ▶▶ Projet Travail Pair Santé Mentale et Lutte contre les Exclusions

Afin de rendre visible et d'outiller ses adhérents, en 2022, la Fédération des acteurs de la solidarité IdF a obtenu le soutien de la Fondation de France pour développer le projet « Travail Pair, Santé Mentale et Lutte contre les Exclusions » qui s'est majoritairement déployé en 2023.

Ce projet avait plusieurs objectifs :

- **Constituer un groupe de travail** sur la thématique du développement du travail pair dans l'accompagnement du parcours de santé des personnes en situation d'exclusion (à la rue ou hébergées) vivant avec des troubles psychiques. Ce groupe fut l'occasion de croiser les regards de professionnel.le.s de structures différentes dont des travailleur.se.s pair.e.s, de représentant.e.s des champs social médical et médico-social, de chercheur.se.s ;
- **Capitaliser sur les pratiques** de travail pair dans le secteur de la lutte contre les exclusions en lien avec l'accompagnement des personnes dans leur parcours de santé mentale par le biais de monographies ;
- **Construire un référentiel commun et outiller les structures autour du déploiement du travail pair** dans le secteur de la lutte contre les exclusions pour favoriser le renforcement du pouvoir d'agir et l'accès et le maintien dans les soins en santé mentale des personnes vivant avec une pathologie psychique via la publication de **fiches de recommandations**.

En novembre 2023 a été publié un **guide**<sup>8</sup> réunissant les outils créés dans le cadre du projet ainsi que les six monographies de capitalisation de pratiques, fruit d'un travail d'enquête auprès de huit structures qui déploient le travail pair ayant conduit à plus de 50 entretiens avec divers.e.s professionnel.le.s pair.e.s et non pair.e.s et avec des personnes accueillies et/ou accompagnées.



Le 23 novembre 2023 a été organisée une journée de restitution du projet qui a réuni près de 120 participant.e.s.



En 2024, la Fédération entend poursuivre ses travaux sur le travail pair par le biais d'un projet qui s'inscrirait dans la suite de celui mené en 2022-2023.

<sup>8</sup> <https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2023/11/Vdef-Projet-TPSMLE-numerique.pdf>

## L'accueil avec alcool en centre d'hébergement

L'accueil avec alcool en structure d'accueil et d'hébergement est un enjeu important d'amélioration des conditions de vie sur le collectif.

Bien que l'interdit soit bien souvent adopté dans le social comme dans le reste de la société comme moyen de résolution d'une problématique rencontrée, il est dans le cadre de l'usage de produit dangereux, vecteur de tension et d'exclusion de publics en situation de vulnérabilité.

En ce qui concerne l'interdit d'alcool dans les structures d'accueil, les réalités rencontrées sur le terrain révèlent bien souvent que l'interdit ne stoppe pas les consommations et au-delà il amène les personnes à élaborer des stratégies de consommations pouvant être vecteur de conflit sur le collectif.

L'accompagnement au changement de pratique des équipes et la modification des pratiques institutionnelles visent à implanter une approche en réduction des risques auprès du public accompagné.

Sur le plan juridique, **l'interdiction de consommer de l'alcool dans les structures d'hébergement d'urgence est une entrave à la liberté.**

**Ainsi l'article V de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen spécifie : « tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à ce qu'elle n'ordonne pas ».**

Si les bénéficiaires de l'AHJ se trouvent dans une situation différente des habitant.e.s du territoire français, il n'en demeure pas moins qu'une différenciation ne saurait créer une différence de traitement vis-à-vis de leurs droits et ici, du droit à consommer de l'alcool.

Ainsi les pratiques exercées par les professionnel.le.s en cas de suspicion de consommation ou une exclusion en dehors du cadre procédural, sont des pratiques parfaitement illégales. A titre d'exemple, une fouille corporelle ne peut être réalisée que par un officier de police judiciaire.

L'article L311-3 du code d'action sociale et des familles énonce que « **L'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux** ». Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, lui sont assurés. L'alinéa 1 précise que cela inclut « le **respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité** ».

Pour autant, il peut être difficile sur les structures de l'AHJ d'envisager la levée de l'interdit d'alcool en raison des représentations de chacun.e.s et des craintes de débordements pouvant hypothétiquement affecter le vivre ensemble.

Les crises ou les débordements peuvent arriver sur le collectif pour des raisons qui ne sont pas toujours liées à des consommations. Aussi, chaque personne est tenue responsable au regard de ses droits et devoirs de ses actions.

Lever l'interdit de consommation d'alcool dans un centre ne revient pas à soustraire un individu à ses devoirs. Ce dernier est toujours tenu à respecter l'intégrité physique et morale des personnes qui l'entourent.

Par exemple, une personne ne peut pas faire de nuisance sonore après 22 heures puisque cela est caractérisé par la loi comme du tapage nocturne. Ainsi, le cadre réglementaire des structures d'accueil peut venir s'appuyer sur la loi pour rappeler les droits et devoirs des personnes.



Crédits : SIPA

## Accompagner les structures de l'AHI vers la réduction des risques

Depuis 2021 la FAS IdF accompagne les structures de l'accueil hébergement insertion dans une démarche en réduction des risques. Un projet déployé en quatre axes visant à atteindre à la fois les équipes sociales, les directions et les personnes accompagnées.

Le constat fait notamment par l'enquête Samenta et par le secteur de l'addictologie des vulnérabilités particulières dont font l'objet les personnes en situation de précarité, met en évidence la pertinence d'intervenir dans une démarche d'allers vers directement au sein des centres d'hébergement.

Lors de ces trois dernières années, une variété d'actions ont été mises en place afin d'améliorer le quotidien des personnes accueillies dans une approche de santé globale. L'ensemble de ces projets combinés à l'accompagnement au changement de pratique des professionnel.le.s a pu amener une réelle évolution du cadre de vie collectif en structure.

Ainsi le projet théâtre mené avec la compagnie du Duende au sein du CHU de Paray-Vieille-Poste, a été l'occasion d'ouvrir la parole sur les consommations d'alcool et de mettre en scène les parcours de vie des personnes hébergées.

Cela a été l'occasion pour certaines personnes de mettre en lumière l'usage fait de l'alcool notamment pendant le parcours en rue tout en s'exprimant dans un cadre bienveillant.

Par ailleurs, en participant à la réflexion autour du cadre réglementaire lors de groupe de parole ou de groupe de travail, le public accompagné s'est inscrit au cœur de cette démarche de réduction des risques.

Cela a mis en valeur l'intérêt porté par le public sur la vie en collectivité, tout en favorisant l'échange entre les différents acteurs des structures d'accueil sur la manière d'accueillir légalement et avec dignité chaque personne. Les représentations de chacun et chacune autour des consommations ont été remises en perspectives au fur et à mesure.



# Développer les politiques en partant des besoins et des ressources de chaque territoire

## Partenariat SNCF

La Fédération des acteurs de la solidarité IdF poursuit son partenariat avec SNCF - Gares & Connexions sur l'intervention sociale en direction des personnes en situation d'errance. La mission Précarité Paris œuvre, en étroite collaboration avec les homologues SNCF - G&C, à l'optimisation de la coordination des acteurs de solidarité portant une action dans et autour des gares.

Cette articulation s'organise notamment au travers la tenue de **Tours de gares sociétaux**, qui réunissent les acteurs intervenant sur le secteur (sûreté, maraudes d'intervention sociale, prévention spécialisée, accueil de jour, etc.). Ils sont le lieu du partage d'une photographie de l'errance en gare, l'échange autour de situations, la présentation de dispositifs et projets. 4 TGS ont été tenus en 2023.

L'équipe de la mission Précarité Paris reste également engagée auprès de la SNCF autour de la question de l'aide alimentaire. Ainsi, elle poursuit un effort commun d'identification et recensement des associations professionnelles et bénévoles menant des distributions d'aide alimentaire sur le secteur des gares.

Celui-ci est le préalable à un travail d'information quant à la réglementation en vigueur (notamment l'interdiction de distribuer en gare) et de coordination de ces actions, de manière à permettre que celles-ci se déroulent le plus sereinement possible pour les associations et profitent ainsi aux personnes concernées.

## La formation-action Logement d'Abord

Dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre l'exclusion, la Mission Précarité Paris a accepté de co-porter, avec la Ville de Paris, une formation-action aux principes du Logement d'Abord à destination des acteurs et actrices de l'intermédiation locative et des pensions de famille à Paris.

Un programme ambitieux, impliquant de nombreux partenaires des secteurs de la santé mentale, de la réduction des risques, expert.es de la participation des personnes accompagnées dans les dispositifs, de techniques telles que l'entretien motivationnel, a permis à plus d'une cinquantaine d'acteurs de se former à l'accompagnement Logement d'Abord (travailleur.eses sociaux.ales, encadrant.es, médiateur.ices en santé, hôte.sses de maison, ...).

La FAS IdF s'associera en 2024 à la deuxième édition de la formation-action, notamment dans l'organisation de « visites apprenantes » pour les participant.es, au sein de dispositifs innovants ou expert.es de l'accompagnement Logement d'Abord, tels qu'Un chez-soi d'abord.

A ce jour, des coordinations sont opérationnelles au niveau des gares de l'Est et de Lyon, où les distributions sont respectivement organisées sur la place Madeleine Braun et dans la rue Roland Barthes.

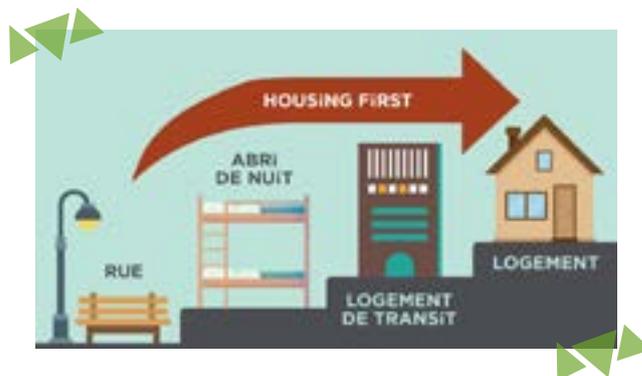
En complément du lien tissé avec les associations ayant une activité de distribution d'aide alimentaire, la fédération anime ce réseau en bonne intelligence avec la SNCF G&C, les mairies d'arrondissement, les EPS, ainsi que la DPMP. Elle se tient également à disposition pour sensibiliser et répondre aux interrogations des riverain.es.

**A l'horizon de l'été 2024**, la FAS IdF se tiendra particulièrement alerte quant à la physionomie des gares parisiennes lors des **Jeux Olympiques et Paralympiques** ainsi que les potentielles impacts sur leur fonctionnement et par extension sur les personnes en situation d'errance et les associations qui les accompagnent.

Une attention toute particulière sera portée au maintien du suivi des personnes, de concert avec les référent.es sociétaux.ales de la SNCF Gares & Connexions.



La FAS IdF portera également, toujours en lien étroit avec la Ville de Paris, une communauté de pratiques rassemblant les acteurs et actrices formé.es d'année en année aux pratiques du Logement d'Abord.



## Partenariat avec le Club les entreprises s'engagent 75 - illustrations de collaboration emploi à destination des SIAE franciliennes avec une entité locale d'un mouvement national

Dans le cadre l'animation de la mission régionale passerelle-entreprises IAE que porte la Fédération des acteurs de la solidarité pour le GRAFIE (Groupement Régional des Acteurs Franciliens de l'IAE), un partenariat dynamique s'est développé en 2023 avec le Club départemental Les entreprises s'engagent de Paris soutenu par la CCI 75.

Pour rappel, le mouvement Les entreprises s'engagent, c'est une communauté nationale d'entreprises engagées pour une société inclusive et un monde durable qui a été initiée par le Président de la République en 2018 et qui visent à développer des coalitions inédites sur les territoires, avec le secteur associatif entre autre.

C'est ainsi que quatre opérations de jobdating ont été menées dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) de Paris du 2ème, 17ème et 19ème arrondissements au bénéfice des Structures d'Insertion par l'Activité Economique qui ont mobilisé leurs salarié.e.s en fin de parcours sur ces sessions de recrutement.

Un webinaire de présentation de la plateforme Vite un emploi a également permis aux SIAE franciliennes de se saisir d'un outil supplémentaire pour faciliter le placement en emploi des personnes accompagnées.

Enfin, la Fédération des acteurs de la solidarité IdF est intervenue, dans le cadre de la semaine des Réfugiés, sur un webinaire à destination des entreprises du réseau pour présenter les conditions d'accueil en entreprises et les dispositifs pour faciliter les sorties emploi. Le partenariat continue en 2024 avec de nouvelles actions et événements.



## Confiance IdF Jeune

Conjointement porté par la Fédération des acteurs de la solidarité IdF et le Conseil Régional d'Ile-de-France, **Confiance IdF Jeune** est un dispositif régional d'aide financière à destination des jeunes en situation d'insertion professionnelle et en difficulté d'accès à un logement.



En effet, les jeunes font face à une précarité exacerbée en matière d'accès au logement notamment en raison de l'instabilité de leurs ressources financières : emplois précaires, absence de Revenu de Solidarité Active (RSA), retard de versement des APL.

En effet, en 2023, les épicerie solidaires ont par exemple enregistré une hausse de fréquentation des jeunes d'environ 100 à 150% par rapport à l'année 2022<sup>9</sup>.

Ce dispositif vient pallier les instabilités des premiers mois faisant suite à l'entrée dans un logement social ou d'insertion en fournissant une aide financière de 800 euros (en zone 1bis) ou de 600 euros (dans le reste de l'Ile-de-France).

**La région a fixé un objectif de 4000 jeunes bénéficiaires du dispositif d'ici 2025 et une nouvelle convention va être signée avec la région pour la période 2024-2026.**

**Depuis 2022 - année de lancement du dispositif - 317 jeunes ont reçu la subvention, dont 278 au cours de l'année 2023 pour un total de 193 400 € et de plus en plus de dossiers sont déposés chaque jour.**

Les critères cumulatifs pour qu'un.e jeune soit éligible sont :

- Avoir moins de 25 ans
- Être inscrit.e dans un parcours d'insertion (CEJ, PACEA, inscription au SIAO, formation professionnelle ou alternance)
- Avoir des revenus inférieurs au plafond de ressource mensuel fixé à **950 € pour les jeunes seul.e.s** et à **1425 € pour les familles monoparentales** depuis mai 2023

<sup>9</sup> FERRAND E. (2023), « Jeunes et précaires, les étudiants sont toujours plus nombreux à recourir à une aide alimentaire » in *Le Figaro Etudiant*

Le dispositif fonctionne grâce à **un large réseau de partenaires** orienteurs (missions locales, CLLAJ, associations, centres d'hébergement) et de bailleurs (gestionnaires associatifs de foyers jeunes travailleurs ou de résidences sociales et bailleurs sociaux) basés sur l'ensemble du territoire francilien.

**Ce réseau continue de se développer et la Fédération des acteurs de la solidarité IdF part à la rencontre de nombreux partenaires**, notamment les bailleurs sociaux et associatifs afin d'adapter le dispositif à la réalité du terrain.

Le nombre de subventions versées augmente de plus en plus grâce au travail de communication des équipes sur le terrain. Pour faire connaître le dispositif et son fonctionnement, des réunions d'information mensuelles sont organisées pour former les équipes à utiliser le dispositif.

**Au cours des réunions organisées en 2023, une trentaine de personnes en moyenne assistaient à ces temps d'informations et participent activement à la publicisation du dispositif.** La Fédération des acteurs de la solidarité IdF participe également activement aux temps d'informations, notamment lors des forums sur le logement des jeunes de l'ALJT et un autre du département de la Seine-Saint-Denis sur les jeunes sortants d'ASE.

Une plateforme web sécurisée permet le traitement des dossiers et un comité de pilotage se réunit toutes les six semaines pour échanger sur les évolutions possibles du dispositif, **notamment au vu de l'actualité et à la suite des remontées d'informations des professionnels partenaires.**

Les membres du comité de pilotage ont d'ailleurs adapté le dispositif aux demandes des bailleurs associatifs et sociaux en leur accordant le droit de labéliser eux-mêmes les jeunes qu'ils accueillent jusqu'à un mois après la date d'entrée. Une augmentation de plafond de ressources a aussi été actée en mai 2023 pour les familles monoparentales, qui s'élève maintenant à 1425 euros.

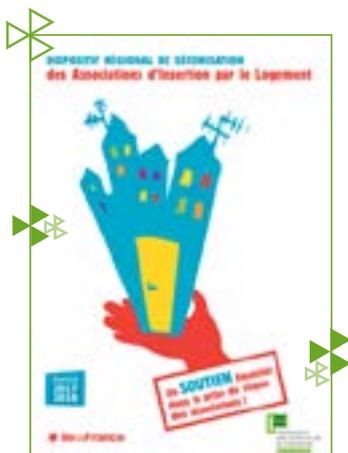
De plus, suite à l'importante inflation observée depuis 2022 participant à la précarisation des ménages, les membres du comité de pilotage font des démarches afin d'augmenter le plafond de ressource mensuel pour tou.te.s.

Les membres de ce comité de pilotage sont la Fédération des acteurs de la solidarité IdF (qui assure le secrétariat exécutif), le Conseil Régional d'Ile-de-France, la FAPIL, l'UNAF0, l'URHAJ, l'URCLLAJ ainsi que l'expert-comptable du dispositif.

## Dispositif régional de sécurisation des associations d'insertion par le logement

Depuis maintenant plus d'une vingtaine d'années, le dispositif régional de sécurisation a pour but de soutenir des associations d'insertion par le logement accueillant des publics fragilisés face à des risques locatifs (impayés, procédures contentieuses, vacances, dégradations exceptionnelles, charges imprévus).

Il permet de sécuriser plus de 8 000 logements par an de 49 structures différentes.



**En 2023 le montant des indemnisations a représenté 464 254,25 €, avec une moyenne de remboursement par dossier de 618 € pour un total de 619 dossiers traités.**

Force est de constater que le dispositif reste un réel appui pour les associations franciliennes dont les activités ont été bouleversées fin 2022 par l'inflation, notamment sur le prix des fluides et des biens de consommation au quotidien.

En comparaison, 355 071,08 € avaient été versés en 2022 pour 567 dossiers. Avec la précarisation croissante des ménages dans ce contexte inflationniste, les associations rencontrent davantage d'impayés, ce qui rend le rôle du dispositif encore plus décisif.

Ce dispositif nous permet également d'accompagner et de mettre en place des formations sur la gestion locative ou tout autre thématique.

Ainsi la formation « *De la prévention de l'expulsion à la procédure contentieuse* » à destination des adhérents a été mise en place. Elle a été l'occasion de permettre aux participants de mener une réflexion collective sur le sujet ainsi que de se saisir d'un éventail d'outils et de bonnes pratiques.

Par ailleurs, un temps d'information hebdomadaire a été mis en place. Pensé comme un temps de sensibilisation à destination des adhérents, il permet de procéder à des présentations du dispositif ainsi qu'à des temps d'échanges afin de faire remonter les différentes problématiques liées à l'utilisation du dispositif.

The background is a solid teal color with a repeating pattern of stylized, overlapping triangles. Each triangle is outlined in white and filled with one of three colors: teal, green, or brown. The triangles are arranged in a way that they appear to be part of a larger, interconnected geometric structure.

# **Développer les coopérations et promouvoir les dynamiques associatives**



# Promouvoir l'apport et la diversité associative de l'économie sociale et solidaire en France et en Europe

## Partenariat structurant avec Carrefour pour développer des ressources auprès des SIAE franciliennes

Afin de sensibiliser et de mobiliser les entreprises sur le développement de coopérations emploi avec le secteur de l'ESS et plus précisément avec celui de l'insertion par l'activité économique, la Fédération des Acteurs de la Solidarité IdF a structuré un partenariat avec Carrefour en 2023 qui a permis :

- Aux SIAE du réseau de bénéficier d'une présentation, sous format webinaire, des opportunités d'emploi du groupe et des conditions d'accès facilités par le partenariat. Ainsi, des Périodes de Mises en Situation Professionnels et des offres d'emploi ont été directement accessibles pour les personnes accompagnées par les structures.

- Aux SIAE de bénéficier d'un temps d'échanges de pratiques sur la préparation des personnes aux entretiens de recrutement, avec un apport précieux de compétences par l'équipe RH du siège de l'entreprise.

- Aux personnes accompagnées par les SIAE franciliennes directement par le biais d'une session de simulations d'entretien menée auprès d'une vingtaine de salarié.e.s en insertion qui ont bénéficié de conseils pour leurs futures démarches.

Fort de cette réussite, le partenariat se poursuit en 2024.

## Partenariat OCAPIAT/UNEP IDF sur le contrat pro expérimental

Dans le cadre de l'animation régionale de la mission passerelle entreprise-IAE, et pour la deuxième année consécutive, la Fédération des acteurs de la solidarité IdF en partenariat avec la branche du paysage (UNEP IDF) et leur OPCO Ocapiat, a mis en place un dispositif pour permettre à une douzaine de personnes Bénéficiaires de la Protection Internationales (ou allophones) d'un niveau linguistique A1 d'intégrer une formation en alternance d'un an sur le métier d'ouvrier paysagiste.

A travers la signature d'un contrat de professionnalisation expérimental de 12 mois, les stagiaires ont bénéficié de 3 semaines de français intensif délivrées par Prosodia, complétées par 191 heures de compétences techniques assurées par l'École du Breuil sur l'ensemble de l'année, le tout en alternance avec la professionnalisation en entreprise.

L'objectif est qu'à l'issue du contrat de professionnalisation expérimental, toutes les personnes formées soient recrutées en CDI.

Cette année, une trentaine de SIAE ont participé à l'opération en proposant à presque 50 salariés en insertion de se positionner en premier lieu sur une action d'information/jobdating organisée par la FAS IdF.

Chaque candidat a ainsi pu bénéficier d'un entretien individuel avec une entreprise du paysage, 22 d'entre eux ont réalisé une Période de Mise en Situation Professionnelle (PMSMP) et 12 ont confirmé leur souhait d'intégrer un poste d'ouvrier paysagiste dans une des 6 entreprises partenaires de l'opération. 6 d'entre eux accepteront la contractualisation qui leur sera proposée en 2024 à l'issue de l'année de formation.

Par ailleurs, la FAS IdF a poursuivi la collaboration avec le syndicat d'entreprises du paysage d'Ile-de-France pour développer de nouvelles actions sur l'accès de tous les salariés IAE aux métiers des espaces verts en 2024 (mises en relation pour des recrutements directs, opération de jobdating, demandes de PMSMP, etc.).



## SEVE Emploi : Avancées et Réalisations en 2023

Le programme SEVE Emploi, porté par la Fédération des acteurs de la solidarité avec le soutien de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle, vise à soutenir l'accès à l'emploi durable des personnes éloignées de l'emploi et à accompagner les SIAE dans de nouvelles pratiques de médiation active en direction des entreprises.

L'objectif de SEVE Emploi est de rapprocher le monde de l'entreprise en quête de recrutement et les personnes en recherche d'emploi accompagnées dans les SIAE. Depuis son déploiement dans la région Ile-de-France, 26 SIAE ont été formées entre 2020 et 2023.

### Les changements dans les structures accompagnées en 2023 (retours d'expérience)

#### Sur l'objectif de l'emploi durable :

*Cela a été bénéfique car nous avons concrétisé 3 sorties positives avec des entreprises très proches de notre localité. Cela grâce à nos déplacements sur les pépinières d'entreprises voisines. Nous avons également organisé des petits déjeuners emploi, lors desquels nous avons invité des entreprises potentiellement partenaires à visiter la Pagaille et à échanger avec les salarié.es en parcours. Notre réseau d'entreprises s'est agrandi et cela s'est senti sur notre taux de sorties positives.*

#### Sur le suivi dans l'emploi des salarié.es en transition professionnelle :

*Un suivi porté collectivement avec un regard croisé (système de binôme intégré dans les pratiques) avec une méthodologie mieux intégrée (fiche d'action et échanges entre collègues).*

#### Sur l'accompagnement auprès des entreprises :

*Nous avons modifié notre discours de présentation et adopté une approche beaucoup plus axée sur un vocabulaire de la transition professionnelle et non de « l'insertion ». Nous avons pris l'habitude de nous présenter comme une solution pour les recrutements des entreprises qui peuvent éprouver des difficultés à recruter et non comme une porte de sortie in-extremis.*

### Retour sur les événements régionaux SEVE 2023

#### ➤ Café KOI



Le 6 juin, un événement intitulé « Café KOI » s'est tenu dans un atelier chantier d'insertion d'une ancienne SIAE SEVE, permettant de réunir les SIAE SEVE accompagnées depuis 2020. Il s'agissait d'un événement convivial visant à leur permettre de se retrouver et d'échanger entre pairs.

Au total, 18 permanents (CIP - ASP, Encadrant.e technique, Direction...) de 6 structures (ACI, EI, ETTI) ont participé à l'événement et ont répondu à des tensions communes liées au maintien de la dynamique SEVE Emploi.

#### ➤ Journée de sensibilisation



La Fédération des acteurs de la solidarité IdF a organisé 4 sessions de sensibilisation à la médiation active basée sur la méthodologie SEVE Emploi. Ces sessions étaient gratuites et ouvertes à toute SIAE intéressée. Chaque session de sensibilisation se composait de 2 journées complètes, non consécutives : un mois séparait la première et la seconde journée, permettant de tester de nouvelles pratiques au sein des structures.

Les sessions de sensibilisation se sont déroulées entre le mois de juin et novembre. La première journée était consacrée à la découverte de la médiation active et aux mises en situation professionnelles ; la seconde journée était dédiée aux liens avec les employeurs et aux liens avec les salarié.es.

Au total, 35 participants étaient présents aux deux journées, 5 structures ont manifesté leur intérêt à la suite des journées de sensibilisation, 4 SIAE ont été retenues pour SEVE 1 en 2024.

# Accompagner le réseau sur la mobilisation et la consolidation de la gouvernance associative

## Mobilisation de la Fédération sur la question de la taxe d'habitation

Dès 2022, nos adhérents essonniers nous ont alerté sur les taxes d'habitation qui leur étaient sollicitées par certains centres des impôts de ce département.

En effet, les résidents d'établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) qui ont la disposition privative de leur logement dans l'établissement sont personnellement assujettis à la taxe d'habitation (TH) dans les conditions de droit commun.

Ils ont pu néanmoins, jusqu'aux impositions établies au titre de 2020 et sous réserve de satisfaire aux conditions requises, bénéficier de l'exonération en faveur des personnes âgées de condition modeste alors prévue par le I de l'article 1414 du code général des impôts (CGI) ou du dégrèvement prévu par <sup>10</sup>l'article 5 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 et dont ont bénéficié 80 % des foyers.

L'impact du paiement de cette taxe d'habitation sur le budget des associations n'est pas anecdotique alors même que les services de l'Etat ne sont pas en capacité de compenser cette charge sur un BOP 177 déjà largement contraint.

Une association de ce département a estimé que le paiement de l'ensemble des taxes d'habitation pour son parc représenterait 4% du budget total de l'association. Outre les nombreuses sollicitations faites par la FAS nationale à la DIHAL, qui n'ont pas abouti à ce stade ; la FAS IdF a interpellé la DEETS de l'Essonne - alerté la DRIHL siège ; écrit aux parlementaires essonniers.

Bruno Questel en sa qualité de député a porté cette question au gouvernement ; la réponse souligne l'absurdité de la situation : « Sans méconnaître l'intérêt qui s'attache aux autres établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), un élargissement de l'exonération aux autres établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) aurait un impact important sur les finances des communes et de leurs groupements. Cet impact financier pourrait devenir d'autant plus conséquent que d'autres établissements privés à but non lucratif, tout aussi dignes d'intérêt, pourraient réclamer eux aussi le bénéfice de l'exonération. »

A ce jour cette problématique n'est pas résolue et la Fédération reste mobilisée.



<sup>10</sup> [https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article\\_lc/LEGIARTI000041465346](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000041465346)

# Ouvrir des espaces de coopération entre acteurs associatifs

## Respirations

Tout au long de l'année 2023, Cultures du Cœur, la FAS IdF et les Petits débrouillards ont poursuivi leur mobilisation et leur soutien afin de déployer l'accès aux pratiques culturelles au sein des structures d'hébergement franciliennes.<sup>11</sup>



Le programme « Respirations » répond à plusieurs enjeux :

La coopération associative basée sur des expertises complémentaires pour changer d'échelle et innover :

- Lier monde du social, de la culture et de l'éducation populaire ;
- S'ouvrir à d'autres cultures professionnelles et associatives dans les territoires ;
- Mutualiser les savoirs et compétences ;
- Apprendre à travailler ensemble pour porter des projets plus ambitieux.

La modification sociale, la reconquête de sa dignité et l'émancipation des individus par l'accès à la culture artistique et scientifique, aux loisirs et aux vacances :

- Défendre les droits culturels pour toutes et tous, dès le plus jeune âge ;
- Rompre avec la reproduction des inégalités avec la culture comme facteur d'émancipation ;
- Participer à la construction des citoyens de demain en développant la cohésion sociale et l'ouverture au monde ;
- Agir positivement sur la construction ou le renforcement de liens familiaux.

La transformation de structures d'hébergement en tiers-lieu culturels, scientifiques et citoyens :

- S'ouvrir aux territoires et créer des liens ;
- Encourager la participation citoyenne et le renforcement de la mixité ;
- Favoriser l'inclusion numérique des enfants et de leur famille.

Le soutien à l'implication et à la professionnalisation des intervenants sociaux :

- Créer des liens et changer de regard sur les personnes via la mise en place d'actions culturelles ;
- Sortir du cadre d'accompagnement conventionnel, s'aérer ;
- Redonner à la personne une place de citoyen.ne en intégrant les droits culturels dans les pratiques du travail social.

<sup>11</sup> Les projets soutenus par Respirations peuvent être consultés : <https://www.respirations.org/le-programme/acces-aux-pratiques-culturelles-et-scientifiques/>

## La FAS IdF reste mobilisée et active au sein de l'Association Francilienne pour Favoriser l'Insertion par le Logement

La FAS IdF reste mobilisée et active au sein de l'Association Francilienne pour Favoriser l'Insertion par le Logement.

En 2023, l'AFFIL s'est associée à l'AORIF et à la Fondation Abbé Pierre pour interpeller les pouvoirs publics sur la production de logements sociaux en souffrance en Ile-de-France depuis plusieurs années.

Les trois associations ont souhaité élaborer un manifeste pour affirmer la nécessité de fixer des objectifs de production ambitieux, en réaction aux objectifs du Fonds National des Aides à la Pierre (FNAP) pour 2023 en Ile-de-France, en baisse de 24 % par rapport à 2022.

Cette situation a été jugée incohérente et inacceptable dans un contexte francilien particulièrement tendu, où seulement une demande de logement social sur dix est satisfaite chaque année et le nombre de personnes sans-domicile ne cesse d'augmenter.

La sensibilisation et l'outillage des élus et collectivités sont au cœur des missions de l'AFFIL. L'année 2023 a permis notamment de concrétiser le déploiement du module de sensibilisation des élus locaux sur lequel nous avons collectivement travaillé.

Nous vous invitons à consulter le site de l'Affil<sup>12</sup>.



## Co-construction d'un nouveau programme d'actions, en inter-réseaux, dédié à l'animation et l'accompagnement des SIAE à Paris

Des échanges au sein du CDIAE de Paris, instance de pilotage du secteur IAE, à la mi 2023 ont pointé la nécessité de renforcer l'animation et la mise en réseau des SIAE parisiennes.

C'est dans ce cadre que la FAS IdF et trois autres réseaux partenaires (Chantier-école-IdF, Coorace-IdF, et Fédération des Entreprises d'Insertion-IdF) ont décidé de porter un projet spécifique s'adressant aux SIAE parisiennes pour répondre à ce besoin.

Fin 2022, les 4 réseaux ont décidé de candidater sur un appel à projets de la Ville de Paris dédié à l'appui aux dynamiques collectives de l'IAE à Paris. Le programme initié fin 2022, par les 4 réseaux, et déployé tout au long de l'année 2023, a également bénéficié du soutien de la DRIETS UD 75.

Ce programme s'est déployé sur 3 axes :

- Un cycle d'animation à destination des chargé.e.s d'accompagnement et CIP des SIAE parisiennes, à travers des journées de regroupements et d'échanges de pratiques ;
- Une action de visibilité et de communication passant par la création d'un site internet dédié, comprenant un annuaire de l'ensemble des structures parisiennes, et la construction d'une identité visuelle pour l'IAE parisienne ;
- L'organisation d'états généraux de l'IAE à Paris.

La FAS IdF a coordonné l'axe 1 visant à proposer, aux chargé.e.s d'accompagnement, des journées d'apports et des temps d'échanges de pratiques sur des thématiques liées aux parcours des salariés IAE.

Ce sont plus de 50 chargé.e.s d'accompagnement qui ont pu bénéficier de ce cycle coordonné par la Fédération, avec la mise en place de 9 journées au total sur plusieurs thématiques :

- « Savoir identifier et faire face aux discriminations, pour mieux accompagner les salariés en parcours IAE » (1 jour) - le 14 février 2023 ;
- « Conduire les premiers entretiens et le diagnostic initial, pour favoriser une relation d'accompagnement positive avec les salarié.es IAE » (2 jours) - les 27 et 31 mars 2023 ;
- « Recruter et accompagner des publics en situation de handicap » (2 jours) - les 23 mai et 23 juin 2023 ;
- « Santé mentale : repères psychopathologiques dans les pratiques sociales » (2 jours) - Les 14 septembre et 5 octobre 2023 ;
- « Développer des partenariats SIAE & employeurs pour améliorer l'accès à l'emploi » (2 jours) - les 29 septembre et 17 octobre 2023.

<sup>12</sup> <http://www.affil.fr/>

L'axe consacré à l'organisation des « états généraux de l'IAE à Paris » s'est décliné à travers trois temps de regroupement. L'ensemble des SIAE du territoire ont été conviées pour y participer.

Les deux premiers temps, organisés le 17 mars matin le vendredi 14 avril matin sous forme d'ateliers thématiques participants ont eu pour objectif de recueillir et de mettre en commun les idées, les attentes, les pistes d'actions des SIAE en matière de structuration de l'IAE parisienne et d'interconnaissance.

Les réseaux organisateurs ont joué un rôle de facilitateurs de l'expression des besoins et des propositions.

Le troisième, qui s'est tenu le 27 juin à l'Hôtel de Ville, en présence du Directeur de la DRIEETS Paris et de l'adjoint à la Maire de Paris en charge de l'ESS, avec la participation de plus de 100 participants. Cette rencontre a permis de proposer une restitution des pistes d'actions et des préconisations recueillies lors des 2 ateliers thématiques précédents.

Les réseaux IAE ont présenté un livret rassemblant de manière exhaustive les besoins exprimés par les structures et l'ensemble des propositions d'actions. La rencontre a également permis de présenter le site de promotion de l'IAE créé dans le cadre du programme : <https://insertion.paris/>

L'enjeu était également de mettre en débat ces propositions avec les partenaires du secteur, afin d'affiner les modalités pour une mise en œuvre opérationnelle.

Des échanges approfondis avec des partenaires structurants du secteur IAE parisien ont pu être développés dans le cadre de deux tables rondes thématiques :

- Une première table ronde sur la thématique : "accompagner les publics et salariés / Sourcer, prescrire et recruter / former les salariés" ;
- Une seconde table ronde sur la thématique : "développer les opportunités économiques / piloter, gouverner, financer, simplifier".

La FAS IdF a animé les échanges de la première table ronde, qui associait plusieurs partenaires de l'IAE : la Direction territoriale Paris, la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi de la Ville de Paris et la CPAM.

La rencontre s'est conclue par un temps d'échanges consacré à la forme que pourraient prendre les modalités d'animation et de structuration de la coopération des acteurs de l'IAE à Paris. En partant d'une présentation des expériences de la Maison des réfugiés à Paris et de la Cité des Métiers de Paris, les participants ont pu exprimer leurs attentes et les modalités souhaitées pour se rencontrer et « faire réseau ».

La FAS IdF et les trois autres réseaux partenaires (Chantier-école-Idf, Coorace-IdF, et Fédération des Entreprise d'Insertion-IdF) ont décidé de poursuivre et d'amplifier le programme dédié à l'IAE parisienne, afin d'accompagner la mise en œuvre des pistes d'actions co-construites avec les SIAE du territoire.



## **Dynamique de partenariat avec l'ANLCI pour accompagner la prise en compte des problématiques d'illettrisme en SIAE**

La FAS IdF co-anime la mission régionale d'appui au PIC IAE IDF (volet du « Plan d'Investissement des compétences » (PIC) dédié aux SIAE), portée par le GRAFIE et le FLES de Paris. Cette mission, soutenue par la DRIEETS Ile-de-France, vise à accompagner les SIAE franciliennes dans le renforcement des actions de formation mises en œuvre pour les salarié.es en parcours IAE.

La mission se mobilise notamment pour soutenir les SIAE dans le renforcement des actions linguistiques et des formations sur les savoirs de base. Des sessions mutualisées entre SIAE sont organisées dans le cadre de la mission régionale avec une coordination du FLES de Paris.

En 2023, la FAS Ile-de-France a initié un partenariat avec l'ANLCI (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme) pour conforter les actions menées par la mission sur cet axe, et proposer une première action de sensibilisation des SIAE sur les problématiques d'illettrisme touchant les salariés en insertion.

Cette première action a pris la forme d'un webinaire régional intitulée « Mieux repérer les situations d'illettrisme dans le cadre d'un parcours IAE » qui s'est tenu le 19 septembre 2023, dans le cadre des JNAI 2023 (Journées Nationales d'Action pour Lutter Contre l'Illettrisme)

Ce webinaire régional a permis d'offrir des apports aux acteurs de l'IAE franciliens, à travers plusieurs interventions :

- Une présentation d'éléments synthétiques sur l'état des lieux de l'illettrisme en Ile-de-France et les enjeux d'accès à l'emploi (nombre de personnes concernées, effets sur l'insertion sur le marché du travail, distinction avec les autres difficultés de maîtrise de la langue) ;

- Un temps de démonstration d'un outil gratuit (logiciel EVA) mis à disposition par l'ANLCI, pour permettre aux accompagnements de mieux détecter les situations d'illettrisme et valoriser les compétences clés acquises par les personnes en parcours ;
- Une présentation d'une boîte à outils « les incontournables », conçue par l'ANLCI, pour outiller les employeurs sur la mise en place d'actions de développement des compétences pour leurs salariés ;
- Un panorama des acteurs et les ressources mobilisables par les SIAE en Ile-de-France sur les problématiques d'illettrisme.

Deux intervenant.e.s du siège de l'ANLCI, ainsi que la coordinatrice en charge des actions de l'ANLCI pour Ile-de-France, se sont mobilisé.e.s pour proposer des apports et pour échanger avec les SIAE sur leurs problématiques.

Plus de 60 SIAE franciliennes ont participé à ce premier temps fort dédié à la lutte contre l'illettrisme dans le secteur de l'IAE francilien, et disposer de ressources pour mieux agir sur ces enjeux.

Les ressources présentées lors de ce webinaire coordonné par la FAS IdF et le FLES 75, ont été mis à disposition, à destination de l'ensemble des SIAE franciliennes, sur l'espace « ressources » du site <https://www.grafie.org/>

Etant donné la mobilisation des SIAE sur ce premier évènement, la FAS IdF et l'ANLCI ont décidé d'accompagner de nouvelles actions partenariales pour soutenir les SIAE franciliennes sur les problématiques d'illettrisme et de maîtrise de savoirs de bases.

Des premières pistes ont déjà identifiées avec l'agence afin d'expérimenter des démarches innovantes avec des SIAE volontaires dès le premier semestre 2024.



## ➤ Développement d'actions d'appui aux SIAE pour favoriser l'accès et l'accompagnement des publics spécifiques dans le cadre des parcours IAE

La FAS Ile-de-France a été partie prenante des travaux de la stratégie IAE francilienne ayant conduit à l'inscription d'une orientation visant à mieux mobiliser l'offre de parcours IAE pour des catégories de publics spécifiques très éloignés de l'emploi.

L'association régionale s'attache à soutenir les SIAE franciliennes dans l'adaptation des modalités d'accueil et d'accompagnement pour ces publics spécifiques.

La capacité à accueillir et à accompagner ces profils de publics nécessite, pour les SIAE, de développer de compétences spécifiques et de tisser des partenariats privilégiés.

Dans le cadre d'un plan d'actions 2023 coordonné en inter-réseau IAE GRAFIE, la FAS IdF a développé un plan d'actions permettant d'outiller les SIAE sur le renforcement des modalités d'accompagnement mises en œuvre auprès de trois catégories de publics spécifiques :

### Soutien pour l'accès à l'IAE et pour renforcer l'accompagnement des personnes en situation de handicap en SIAE

Les personnes en situation de handicap sont plutôt moins représentées parmi les salarié.e.s en parcours IAE sur l'Ile-de-France par rapport aux autres régions.

Une partie des SIAE remontent des difficultés sur les pratiques de recrutement et la construction de modalités d'accompagnement adaptées pour les personnes handicapées.

Ces difficultés peuvent être liées au manque de connaissance des SIAE concernant les acteurs et les dispositifs du champ du handicap ou encore à la crainte de ne pas pouvoir proposer un accompagnement spécifique adapté permettant de la prendre en compte un handicap et de soutenir une insertion sur le marché du travail.

Ces problématiques ont été mis en évidence dans le cadre d'une enquête réalisée en 2022 dans le cadre PRITH (Plans Régionaux pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés)

Pour répondre à ces difficultés, la FAS IdF a souhaité co-construire, avec la DRIEETS IdF, l'AGEFIPH IdF, Pôle emploi IdF et le réseau francilien des Cap emploi, un cycle dédié aux SIAE franciliennes visant à mettre à leur disposition des ressources et des bonnes pratiques. Ce travail d'outillage, et de mise en réseaux avec les acteurs du secteur du handicap, a pour but d'appuyer les SIAE pour développer les recrutements de ces profils de publics.

- Les salarié.e.s en situation de handicap ou en cours de reconnaissance ;
- Les personnes en situation d'hébergement et/ou les publics en situation de grande exclusion ;
- Les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) et plus globalement les publics primo-arrivants.



Après un premier webinar organisé en 2022, proposant une présentation générale de l'offre de services de l'AGEFIPH IdF et des « teams handicap » animées par les réseaux franciliens Cap Emploi et Pôle Emploi, la FAS IdF et les partenaires ont souhaité proposer en 2023 un webinar dédié aux problématiques de handicap psychique.

Ce webinar organisé par la FAS IdF, pour le compte du GRAFIE, avec l'AGEFIPH IDF et la DRIEETS IdF, intitulé « Handicap psychique et emploi » s'est tenu le 14 novembre matin.



Les interventions l'organisme ARIHM, en charge des prestations d'appui spécifique AGEFIPH en Ile-de-France, et de la Délégation IdF de l'AGEFIPH, ont permis aux participant.es de comprendre les principales notions liées au handicap psychique, d'appréhender la diversité des expressions du handicap psychique dans des contextes professionnels.

Ces interventions ont également permis aux participants d'interroger leur posture en tant qu'employeur afin de mieux orienter et mieux accompagner un.e salarié.e touché.e par ces problématiques.

Les SIAE ont pu s'informer sur la prestation d'appui conseil de l'AGEFIPH, et connaître les conditions de mobilisation de cette prestation pour leurs salarié.e.s en parcours IAE.

Le témoignage proposé par la directrice de la SIAE « Abeilles Aide et entraide », portant une Association Intermédiaire et un Chantier d'insertion en Essonne, a permis de mettre en exergue les difficultés pour mobiliser les personnes concernées pour s'engager dans un parcours et une prise en charge auprès des professionnel.les des troubles psychiques.

Ce témoignage a montré l'importance des liens de confiance tissés entre le.la salarié.e en parcours, l'accompagnant.e SIAE et l'organisme spécialisé, pour engager ce parcours de soins.

A travers l'organisation de cet événement partenarial, ce sont plus 50 SIAE franciliennes qui ont pu s'outiller et accéder à des nouvelles ressources, leur permettant de mieux prendre en compte les difficultés des salarié.e.s IAE liées à un handicap psychique.

En complément de cette rencontre, La FAS IdF a mené un travail de référencement et de mise en visibilité sur les outils et les ressources disponibles en Ile-de-France permettant aux SIAE de se professionnaliser sur l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

### Actions pour renforcer l'accès à l'IAE, et l'accompagnement en SIAE, des publics franciliens en structures d'hébergement et des personnes en situation de grande exclusion

La FAS IdF soutient et appuie les démarches innovantes dans l'IAE permettant de répondre aux besoins des personnes en grande difficulté. Dans ce cadre, l'association régionale s'attache à valoriser et à promouvoir les pratiques d'accompagnement global développées par les structures IAE en Ile-de-France.

La FAS IdF est un partenaire historique des actions « Premières Heures » et « Convergence » à Paris, lancées il y a plus de 10 ans, et portées actuellement par un collectif de chantiers d'insertions et d'associations de lutte contre l'exclusion sur le territoire.

Ces actions innovantes sont en cours d'essaimage au niveau national, dans le cadre d'un programme animé par l'association Convergence inscrit dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

En 2023, la FAS IdF a poursuivi son action de promotion, en Ile-de-France, des initiatives menées en lien avec « Premières heures » et « Convergence ».

L'association régionale est intervenue au sein d'une réunion du collectif des chargé.e.s de partenariats et des chargé.e.s d'accompagnement du collectif Convergence Paris afin de présenter les ressources mobilisables au sein du réseau et pour échanger sur les leviers de renforcement des partenariats avec les structures d'hébergement.

Un forum a été co-organisé par la FAS IdF et Convergence Paris, le 20 juin 2023, dans le but renforcer les orientations et l'accès des publics hébergés vers les SIAE parisiennes. Une dizaine de SIAE parisiennes, portant des actions « premières heures » et/ou des offres de parcours nécessitant peu de pré-requis de recrutement, ont tenu un stand lors de ce forum.

La FAS IdF a réalisé un flyer de promotion afin de communiquer largement sur l'événement auprès des accompagnant.e.s des structures de l'AHF et des publics hébergés.



Une centaine de participants, professionnel.les du secteur et des personnes hébergées en recherche d'emploi ont ainsi pu échanger, avec les équipes des SIAE pour mieux connaître les offres d'emploi et l'accompagnement proposés par les structures, et engager une démarche de candidature sur ces emplois d'insertion proposés.

La FAS IdF a animé un stand dédié à la présentation du secteur de l'IAE et aux modalités d'orientation des candidatures à privilégier sur la plateforme « les emplois de l'inclusion ».

Plusieurs structures d'hébergement participant au forum ont pris contact avec les partenaires de l'IAE afin de les convier à organiser un temps de présentation des offres de parcours proposées, directement au sein de leur établissement.

L'association régionale a également soutenu en 2023 l'essaimage en l'Ile-de-France du programme Convergence, en participant à son déploiement sur le département de Seine-Saint-Denis.

La FAS IdF a relayé l'appel à manifestation d'Intérêt lancé par l'association Convergence France à l'été 2023, auprès d'Ateliers et Chantiers d'Insertion du département.

La FAS a participé au comité de pilotage réuni le 21 décembre pour valider le démarrage du projet et les conditions de lancement. 7 structures ont été validées pour constituer le collectif engagé dans le démarrage du programme en Seine-Saint-Denis. Les structures seront accompagnées par une équipe de chargé.e de partenariats thématiques dédiée au territoire.

La FAS IdF soutiendra les dynamiques de rapprochement et d'échanges de pratiques prévu dans le cadre du déploiement du programme, avec les structures d'hébergement et les autres acteurs de l'IAE.

La FAS IdF est mobilisée pour accompagner le rapprochement et favoriser les liens entre les SIAE et les structures du secteur Accueil Hébergement Insertion (AHI) et du logement adapté.

L'association régionale s'est impliquée, depuis 2021, pour communiquer auprès du secteur AHI concernant les modalités d'orientation des personnes vers un parcours IAE via la plateforme « les emplois de l'inclusion » et pour expliquer la fonction de « prescripteurs habilités IAE » obtenus pour les structures de l'AHI et logement adapté.

La mise en place de la plateforme « les emplois de l'inclusion » s'est en effet accompagnée de l'accès au statut de « prescripteur habilité IAE » pour des structures portant des dispositifs d'insertion sociale.

Ainsi, les structures d'hébergement généraliste (CHU, CHRS), de logement adapté (IML, pension de famille, FJT, résidence sociale), de l'asile (CADA, CPH) ou encore de l'addictologie (CSAPA, CAARUD) peuvent non seulement orienter, mais aussi faire une « prescription IAE » pour les personnes qu'elles accompagnent c'est-à-dire valider directement leur éligibilité à l'IAE.

En 2023, la FAS IdF a souhaité développer des nouvelles actions permettant de soutenir l'approfondissement des modalités de coopération entre le secteur AHI et les SIAE, et concourant à l'amélioration de la qualité des orientations réalisées vers les offres de parcours IAE.

La Fédération des acteurs de la solidarité IdF a co-organisé, pour le compte du GRAFIE, avec la DRIETS IdF, la DRIHL, un webinaire de niveau « avancée » permettant, aux structures de l'AHI et du logement adapté d'Ile-de-France, d'approfondir leurs connaissances sur l'IAE et sur les modalités d'organisation des parcours IAE.

Ce webinaire, qui s'est tenu le 5 octobre 2023 matin, venait en complément d'un webinaire dédié aux fondamentaux de l'IAE organisé en 2022.

Ce nouveau format de webinaire a permis :

- D'apporter des illustrations concrètes sur les différentes typologies de SIAE (Entreprise d'Insertion, Chantier d'Insertion, Association Intermédiaire, etc.) et sur les dynamiques de parcours en SIAE; à travers les témoignages de 5 SIAE franciliennes ;
- De donner des précisions concernant les attentes des SIAE, vis-à-vis des structures partenaires, concernant les étapes d'orientations et la mise en place d'un suivi partagé.

Plus de 70 structures de l'AHI et du logement adapté d'Ile-de-France ont ainsi pu voir les leviers pour renforcer et approfondir les modalités de partenariats avec le secteur de l'IAE.

## Soutien à la professionnalisation des SIAE sur l'accueil et l'accompagnement des Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI)

L'insertion professionnelle des Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI) est un défi pour les SIAE en Ile-de-France.

Plusieurs problématiques complexes pour réussir l'accompagnement des publics BPI ont été identifiées :

- Apprentissage du français ;
- Instabilité de l'hébergement pour certaines personnes freinant le parcours d'insertion ;
- Freins au parcours d'insertion liés à des troubles psychiques ;
- Méconnaissance du statut de BPI et difficultés administratives.

Pour résoudre ces difficultés, Il est essentiel d'assurer une plus grande transversalité et davantage de coopérations entre les SIAE et les autres acteurs concernés par l'accueil de ces publics (structures accompagnant et orientant ces publics, structures lauréates du PIC BPI, ...).

En 2023, plusieurs réunions d'information collective ont été organisées pour sensibiliser les SIAE et acteurs de l'emploi et de la formation à la levée des freins périphériques à l'accès à l'emploi des personnes bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) par la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France.

Quatre réunions d'information collective ont été organisées sur ce thème entre mai et décembre 2023

La Fédération des acteurs de la solidarité IdF a également organisé une réunion d'information collective sur le thème « Accompagnement du parcours professionnel des BPI : quelles ressources de formation linguistique ? Quels dispositifs dédiés mobilisables ? », le 1er juin 2023.

Au total, ce sont 59 SIAE qui ont pu bénéficier de ces sessions thématiques pour monter en compétences afin de proposer des modalités d'accompagnement plus adaptés aux publics réfugiés.

La FAS IdF a également mené des actions auprès des SIAE pour leur apporter une meilleure connaissance des acteurs et des dispositifs dédiés à l'intégration professionnelle des publics BPI.

Pour ce faire, elle a produit et relayé des ressources aux structures IAE, notamment à travers des fiches pratiques compilées au sein d'un guide intitulé « **Accompagnement du parcours professionnel des primo-arrivant.e.s et des Bénéficiaires d'une Protection Internationale** » (mis à jour en 2023), et par le biais d'informations pratiques contenues dans sa lettre d'information thématique sur l'intégration des publics BPI.



# Promouvoir un mode de relations avec les pouvoirs publics marqué par le plein respect de l'autonomie associative, un choc de confiance, une prévisibilité des objectifs et des moyens

## Investissement dans les travaux de renouvellement du PRAPS et du plan Ressources Humaines en Santé

La Fédération s'est activement investie dans les travaux de renouvellement du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) initiés par l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France (ARS IdF).

Outre la représentation de la Fédération des acteurs de la solidarité IdF dans les séminaires et groupes de travail organisés par l'ARS IdF, la Commission Santé a travaillé à une contribution mettant en avant les enjeux d'accès aux soins et aux droits en santé des personnes en situation de précarité accueillies et/ou accompagnées dans le réseau.

La Fédération s'est également impliquée dans les travaux du plan Ressources Humaines en Santé, en portant des propositions pour répondre à la crise sur ce sujet rencontrée par les structures médico-sociales de soins résidentiels de son réseau.



## Mobilisation autour de la baisse des financements et fermeture des places hôtels

La Fédération et ses adhérents se sont fortement mobilisés dès l'annonce au plein cœur de l'été des restrictions budgétaires sur le BOP 177 se traduisant d'une part par la baisse des financements octroyés aux associations et d'autre part, par la réduction drastique du nombre de nuitées hôtelières mobilisables pour les personnes les plus exclues.

Cette mobilisation dénonçant ces baisses de crédit inaudibles tant au regard de l'inflation que de la paupérisation de la population et des besoins non couverts en matière d'accès à l'hébergement s'est traduite, en Ile-de-France, par :

- Une interpellation de la Première Ministre le 30/06<sup>13</sup> ;
- Un communiqué de presse « non à une nouvelle restriction budgétaire impactant les personnes précaires » le 24/07<sup>14</sup> ;

- Une interpellation du préfet de région en date du 26/07<sup>15</sup> ;
- Une mobilisation interfédérale et interassociative le 21/09 devant la Préfecture Ile-de-France qui a mobilisé plus de 500 personnes ;
- Un webinaire « la braderie du social » le 12/10<sup>16</sup>, qui a réuni plus de 90 personnes ;



Prise de parole de Bruno Morel lors de la mobilisation du 21/09



Plus de 500 personnes mobilisées le 21/09

<sup>13</sup> <https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2023/06/Courrier-PM-30-06-23-VF.pdf>

<sup>14</sup> <https://www.federationsolidarite.org/actualites/cp-non-a-une-nouvelle-restriction-budgetaire-impactant-les-personnes-precaires/>

<sup>15</sup> [https://federationsolidariteidf.sharepoint.com/:b:/g/EaG\\_ERvJu9IMrN3wBiN9Dj8B-rJiTNXtLgB48j3ISX3sEg?e=q9qnD9](https://federationsolidariteidf.sharepoint.com/:b:/g/EaG_ERvJu9IMrN3wBiN9Dj8B-rJiTNXtLgB48j3ISX3sEg?e=q9qnD9)

<sup>16</sup> <https://app.activetrail.com/S/aijdxwdw3.htm> et <https://app.activetrail.com/S/aijdxef3e.htm>



Cette forte mobilisation de tou.t.e.s nous a collectivement permis de ne pas subir la baisse du montant des subventions aux associations et de maintenir, en partie et de façon non homogène sur les départements, le volume des nuitées hôtelières.

## Travaux SRHH

Tout au long de l'année 2023, la Fédération s'est mobilisée dans les différents groupes de travail et instances d'élaboration de notre prochain Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

Le SRHH fixe pour 6 ans, les objectifs globaux en matière de construction et de rénovation de logements, de construction et d'amélioration des structures d'hébergement, de développement équilibré du parc de logements sociaux, de rénovation thermique des logements, d'actions en faveur des populations défavorisées, de rénovation urbaine, de requalification des quartiers anciens dégradés et de lutte contre l'habitat indigne.

Il prévoit les déclinaisons territoriales de ces objectifs au niveau de chaque établissement public de coopération intercommunale. Il indique notamment les objectifs à atteindre pour satisfaire les besoins en logements et en places d'hébergement.

## Rencontres avec les services de l'Etat - Lobbying

Tout au long de l'année 2023, la FAS IdF a maintenu un dialogue régulier avec nos différents partenaires institutionnels afin de faire prendre en compte tant les besoins des publics que nous accueillons que ceux de nos associations.

La FAS IdF est également restée investie dans les travaux du CRHH de révision du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, de la Stratégie Pauvreté et de mise en œuvre du Pacte 2 de lutte contre l'exclusion parisien.

Toutefois, la FAS IdF dénonce des budgets qui restent en deçà des besoins tant au regard des personnes que des associations.

Ce schéma s'impose notamment aux contrats de développement territorial, aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme et documents tenant lieu de PLU, au plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement et aux programmes locaux de l'habitat.

Le SRHH sera soumis au vote en avril 2024.

Si la FAS IdF souligne des avancées, par exemple en matière de pilotage de la domiciliation, elle s'étonne du décalage entre les ambitions de ce schéma en matière d'évolution qualitative de l'hébergement et la non-évolution des financements constatée. Nous vous invitons à prendre connaissance de la contribution écrite de la FAS IdF<sup>17</sup>

En interfédération, la FAS IdF a organisé un temps d'échanges entre les acteurs associatifs et les services de la DRIHL le 20 octobre 2023 qui a permis d'échanger librement sur les différents points de tension et perspectives pour notre secteur.<sup>18</sup>



<sup>17</sup> <https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2024/04/Contribution-Fas-SRHH-0923-002.pdf>

<sup>18</sup> Consulter la présentation : [https://federationsolidariteidf.sharepoint.com/:b:/g/EeeeQ\\_sXO\\_5EhQv-H1UeK5kBLJ4RoumUd7FZG-IWfrif-FQ?e=pbkhn7](https://federationsolidariteidf.sharepoint.com/:b:/g/EeeeQ_sXO_5EhQv-H1UeK5kBLJ4RoumUd7FZG-IWfrif-FQ?e=pbkhn7)

## La FAS IdF se mobilise pour la pérennité du dispositif Solibail en IdF !

Début octobre, la DRIHL annonçait aux associations gestionnaires du dispositif Solibail en IdF que 9 millions d'euros manquaient pour clôturer la gestion du dispositif pour l'année 2022 et de leur non-capacité de verser les 10% d'avance au titre de 2024 en décaissant.

Suite à une forte mobilisation menée collectivement avec les associations, la FAPIL, SOLIHA et l'UNAF0, la DRIHL a pu obtenir 4,8 millions d'euros supplémentaires de la DIHAL afin de clôturer l'exercice et de verser l'avance.

Ces fonds complémentaires, loin d'être à la hauteur des dépenses émises par les associations pour le compte de l'Etat, a permis d'éviter provisoirement à certaines associations la cessation de paiement.

Toutefois, il manque toujours 4,2 millions d'euros et la FAS IdF, en lien avec les associations et les fédérations partenaires, poursuivra sa mobilisation afin d'assurer aux associations la possibilité de gérer Solibail sans risque pour elle-même mais aussi pour la qualité de la gestion locative et de l'accompagnement du ménage.



## Impact des JOP 2024 sur les personnes précaires et les associations qui les accompagnent

Dans la perspective de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 et de leur impact sur l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de grande précarité à Paris, la FAS IdF s'est mobilisée auprès de ses partenaires dès 2023.

Pour assurer le maintien des activités de l'ensemble des acteurs et actrices engagés avec les personnes vulnérables pendant la période estivale de 2024, la Mission Précarité Paris et la Mission Migrants assurent une veille sur l'ensemble des dispositifs liés à l'organisation des JOP et leurs implications pour les associations : circulation des personnes se rendant sur les accueils de jour, conséquences des mesures de sécurité pour les personnes en situation administrative précaire, logistique et distributions alimentaires dans l'espace public, ...

Dans tous les espaces où elle est partie prenante, la FAS IdF assure une bonne information des acteurs, une juste remontée de leurs inquiétudes aux pouvoirs publics concernés et se rend force de proposition pour une continuité des services aux plus vulnérables pendant la période des JOP.

La FAS IdF s'est donc investie dans l'ensemble des instances de concertation autour de l'impact des JOP pour les personnes en situation de rue, en hébergement, fréquentant les dispositifs d'urgence sociale, et maintiendra sa vigilance et son travail d'information et de coordination des acteurs, pour assurer des Jeux inclusifs à Paris en 2024.



## Aide alimentaire

La Mission Précarité Paris travaille en lien étroit avec les pouvoirs publics parisiens, et notamment les services de la Ville de Paris et de la Préfecture de région, à une meilleure coordination des acteurs et actrices de l'aide alimentaire sur le territoire.

Ce travail s'est construit en deux échelons : l'approfondissement de l'instance parisienne de coordination de l'aide alimentaire, et la structuration d'échelons locaux de coordination.

- La coordination parisienne de l'aide alimentaire a mis en place différents groupes de travail dans l'objectif de produire des ressources et outils, à destination des acteurs et actrices de l'approvisionnement, de la logistique et de la distribution, tant professionnel.les que bénévoles. Les travaux se sont axés en 2023 sur :
  - Une meilleure couverture de l'aide alimentaire à Paris : couverture géographique, pour éviter des « zones blanches », et couverture des besoins et des publics, pour répondre aux contraintes et habitudes alimentaires des personnes en situation de précarité.
  - Un socle communs d'indicateurs de l'aide alimentaire, pour mieux rendre compte de la situation de précarité alimentaire à Paris et du volume détaillé de denrées distribuées pour y répondre.
  - La petite enfance et les dispositifs adaptés pour répondre aux besoins alimentaires des enfants de moins de 3 ans, mais également de leurs mères.

- La Mission Précarité Paris a participé au lancement de différentes coordinations de l'aide alimentaires dans les arrondissements parisiens, dans l'objectif d'y intégrer des acteurs locaux et de favoriser les échanges, la mutualisation et la solidarité entre dispositifs d'aide alimentaire de taille, nature et culture différentes.

Cette coordination, qui s'organise également en fonction du fonctionnement des dispositifs (épiceries sociales et solidaires, cuisines partagées à destination des familles hébergées à l'hôtel, ...), permet à l'ensemble des acteurs engagés de se saisir rapidement de problématiques conjoncturelles : en 2023, les effets de la crise inflationniste se sont largement fait ressentir dans le secteur de l'aide alimentaire, contraint d'alerter et de s'adapter pour faire face à une baisse de quantité et de qualité des denrées ramassées et continuer de subvenir aux besoins de personne en situation de précarité alimentaire.



## Mobilisation de la Fédération dans le cadre de la stratégie régionale du secteur de l'IAE en Ile-de-France

En 2023, la FAS IdF s'est mobilisée pour participer activement aux travaux d'élaboration de la feuille de route 2023, actualisant la stratégie régionale pour l'IAE en Ile-de-France.

La feuille de route annuelle accompagne la stratégie régionale impulsée fin 2021 par les services de l'Etat, en partenariat avec les réseaux de l'IAE du GRAFIE (inter-réseau francilien IAE), Pôle emploi IdF, la Région Ile-de-France, et les Conseils Départementaux, elle fixe les grandes orientations et priorités pour la structuration du secteur de l'IAE Francilien.

3 grands axes d'orientation ont été retenues pour 2023 :

- Axe 1 : Améliorer l'accès et mieux orienter les publics cibles vers les parcours de l'IAE
- Axe 2 : Renforcer la qualité des parcours et favoriser l'insertion dans l'emploi
- Axe 3 : Accompagner le développement des SIAE

La FAS IdF s'est mobilisée de manière transversale, sur les 3 axes de cette stratégie, afin de soutenir les acteurs du secteur.

Elle est intervenue à l'occasion du comité de pilotage, organisé par la Préfecture de région Ile-de-France le 17 mars 2023, pour présenter ces orientations renouvelées, en mettant en avant plusieurs enjeux et pistes d'actions portés avec les acteurs de la fédération.

La FAS IdF a notamment demandé aux services de l'Etat et aux partenaires de renforcer le soutien apporté aux acteurs, à travers :

- Un appui renforcé aux projets portés par les acteurs IAE s'adressant aux publics les plus éloignés de l'emploi, en favorisant le décloisonnement des politiques publiques et en valorisant les pratiques d'accompagnement global dans les SIAE ;
- Une meilleure articulation entre les services de l'Etat, les Conseils Départementaux et le Fonds Sociale Européen (FSE) concernant les modalités de co-financements des parcours et de l'accompagnement en SIAE, pour simplifier et faciliter la logique de co-financements des projets des SIAE, notamment pour les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) ;

- Une amplification des dynamiques de déploiement en cours des programmes dédiés à l'IAE dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté (programme FAS SEVE Emploi, Programme Premières heures & CVG, TAPAJ). Ces programmes permettant aux SIAE de mettre en œuvre des modalités d'accompagnement renforcées et de nouvelles pratiques concourant à la réussite des parcours IAE pour les personnes très éloignées de l'emploi ;
- Un soutien à la levée des difficultés concernant la délivrance et le renouvellement des titres de séjour pour les salarié.e.s en parcours IAE, constatés par les SIAE ;
- Un accès renforcé aux dispositifs de financement de la formation professionnelle, permettant d'assurer le développement attendu des formations pour les salarié.e.s en parcours IAE.

Au niveau opérationnel, et dans le cadre du plan d'actions de l'inter-réseau GRAFIE, la FAS IdF a coordonnée, en 2023, de nombreuses actions autour des 3 axes structurant la feuille de route régionale au bénéfice des SIAE.

Sur l'axe 1, la FAS IdF a mené, dans le, plusieurs projets visant à renforcer l'accès à l'IAE pour publics spécifiques et les plus éloignés de l'emploi (publics réfugiés et primo-arrivants, personnes en situation d'hébergement et/ou publics en grande exclusion, personnes en insertion en situation de handicap). [cf. article en Infra].

Plusieurs projets ont également été mis en œuvre sur l'axe 2 pour soutenir la qualité des parcours IAE, notamment afin d'appuyer les SIAE dans la mobilisation des dispositifs de formation professionnelle et pour soutenir les structures dans leurs actions favorisant une insertion durable en sortie de parcours.

La FAS IdF s'est également fortement mobilisée sur l'axe 3 dédié au développement et à la consolidation des activités des SIAE.

Tout en poursuivant activement les missions déjà en cours- mission achats socialement responsables, accompagnement sur des opportunités liées aux JOP 2024, promotion des filières d'activités notamment sur la filière textile, soutien au développement de nouveaux projets IAE, accès aux mesures de soutien sur du développement économique et des projets ESS, etc. - la FAS IdF a impulsé de nouvelles actions en réponses aux difficultés accrues liées au contexte économique et institutionnel.

La FAS IdF a veillé à renforcer son travail de recensement et de mise en visibilité des mesures d'aides à la consolidation économique et d'appui aux besoins financiers de l'ESS.

Elle a également accompagné, avec le GRAFIE, une enquête visant à faire remonter, auprès des partenaires du secteur, les difficultés impactant les SIAE dans un contexte 2023 marqué par une persistance de la hausse des coûts, la baisse d'activités sur certains secteurs, les difficultés de recrutement mais également le niveau d'aides aux postes alloués sur le 1er semestre 2023.

La FAS IdF s'est également mobilisée pour l'adaptation de modalités de contractualisation des SIAE avec les partenaires publics et inciter à une simplification des contraintes de gestion des activités IAE pour les structures.

Elle a dénoncé la logique de « *stop and go* » au niveau des financements alloués par l'Etat à l'IAE, alors que la stratégie IAE francilienne met en exergue un sous-dimensionnement persistant de l'offre IAE sur la région et que les partenaires de cette stratégie se mobilisent depuis plusieurs années avec l'Etat pour encourager le développement de l'offre francilienne de parcours IAE.

S'appuyant sur la dynamique portée par la FAS nationale auprès de la DGEFP<sup>19</sup>, ayant permis d'aboutir à l'obtention d'une enveloppe budgétaire complémentaire de l'Etat sur l'IAE (au mois de mai 2023), la FAS IdF a œuvré avec la DRIEETS IdF et avec l'ensemble des partenaires du secteur pour assurer la mobilisation de ces financements complémentaires de la manière la plus réactive et la plus souple possible.

La FAS IdF a participé activement à la phase de concertation au niveau régional, et au niveau départemental dans les CDIAE<sup>20</sup>, pour lever certains blocages et pour demander la réallocation rapide des postes supplémentaires alloués par l'Etat permettant à certaines SIAE de déployer des parcours IAE mis en attente au premier semestre 2023 faute de crédits suffisants.

Avec des perspectives incertaines pour l'année 2024, dans une période marquée par la fin du « pacte ambition IAE » lancé par l'Etat en 2020 et les inquiétudes suscitées au sein du secteur par le rapport de l'IGAS sur l'IAE<sup>21</sup> et par les conséquences de la mise en œuvre de France Travail, la FAS IdF restera fortement mobilisée, auprès des structures IAE et des partenaires du secteur, afin de faire remonter les besoins et les problématiques rencontrées par les personnes en parcours d'insertion et les acteurs de l'IAE, puis d'interpeller les pouvoirs publics sur ces besoins ; enfin, elle veillera à amplifier son soutien aux dynamiques collectives et aux pratiques du secteur confortant une offre de parcours IAE de qualité permettant de répondre aux besoins des personnes en difficulté d'insertion.



<sup>19</sup> Direction Générale à l'emploi et à la Formation Professionnelle -Service du Ministère du travail, de la santé et des solidarités

<sup>20</sup> Comités Départementaux de l'Insertion par l'Activité Economique

<sup>21</sup> Rapport de l'IAS « L'insertion par l'activité économique : état des lieux et perspectives » (rendu public en mars 2023)





# **Soutenir et promouvoir le travail social**



# Construire la formation initiale et continue

## Formations proposées par la FAS IdF

### Formation « Accueillir et accompagner les personnes LGBTIQ en situation de précarité »

La FAS IdF continue son action de montée en compétence du secteur AHI et veille sociale sur l'accompagnement du public LGBTIQ en situation de précarité en proposant de la formation collective auprès des professionnel.les du secteur veille sociale et AHI. Elle est co-animée par la FAS IdF, Acceptess-T et le FHL.

La formation vise à introduire les définitions et se familiariser au champ lexical de la thématique LGBTIQ à connaître les biais de précarisation liés à l'orientation sexuelle et/ou identité de genre, à sensibiliser aux réalités psychosociales du public LGBTIQ, à adopter une posture professionnelle adaptée, informée et activement inclusive et à renforcer les compétences des professionnel.les en matière d'accompagnement du public LGBTIQ en situation de précarité.

La satisfaction générale des stagiaires quant à la formation est de 95%, notamment en ce qui concerne la qualité des interventions et des supports pédagogiques.

### Mise en place d'une formation au Pitch pour les permanents de SIAE

Que ce soit dans l'accès aux financements publics/privés (marchés, nouveaux clients, appel à projets de mécènes, ...) pour diversifier leur modèle économique ou dans la recherche d'opportunités d'emploi pour les personnes en parcours d'insertion, les représentants des structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) sont régulièrement amenés à se présenter dans des contextes pluriels.

C'est pourquoi, afin d'outiller et de permettre la montée en compétences des professionnels du réseau, la Fédération des acteurs de la solidarité IdF a renouvelé l'ouverture d'une session de formation « Réussir son pitch : préparation et postures » à destination des professionnels de SIAE en 2023. Le programme a été le suivant : construire un argumentaire adapté, acquérir les techniques et postures que requiert une présentation concise, convaincante et adaptée, être en démarche d'amélioration continue.

100% des participants sont satisfaits de la formation que nous renouvelerons en 2024.

### Fondamentaux du droit des étrangers

3 sessions en inter et 2 sessions en intra de 3 jours

#### Objectifs

- Connaître et comprendre les différentes catégories de titres de séjour, les procédures et requis pour y accéder ainsi que les droits afférents à chacune de ces catégories
- Savoir accompagner les personnes en situation administrative précaire du fait d'un refus de leur demande de titre de séjour
- Comprendre les mesures d'éloignement et les décisions individuelles relevant de l'application des règles du droit au séjour (assignations administratives à résidence, placement en rétention administrative, etc.) pour orienter et accompagner de manière adéquate les personnes
- Connaître les droits sociaux des personnes étrangères en France
- Comprendre les modalités d'accès à une couverture maladie pour les personnes étrangères
- Mobiliser les partenaires pour améliorer l'accompagnement des personnes étrangères (interprètes et structures relais du territoire)

## ► Premiers secours en santé mentale

5 sessions en inter et 7 sessions en intra de 2 jours

### Objectifs

- Acquérir les connaissances de base concernant les troubles de santé mentale
- Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale
- Développer des compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer et donner de l'information adaptée
- Mieux faire face aux comportements agressifs
- Décrire le rôle du secouriste et le plan d'action PSSM
- Mettre en œuvre un plan d'action efficace pour les différents troubles psychiques

## ► Souffrance psychique et précarité : des repères pour l'accompagnement

1 session de 3 jours

### Objectifs

- Différencier la souffrance psychique et les troubles psychiatriques
- Prendre la mesure de l'évolution de la société et des concepts de marginalité, exclusion, précarité
- Différencier les notions de précarité sociale et de précarité psychique
- Comprendre la place (et le rôle) des addictions dans les troubles psychiatriques et dans les situations de précarité, de marginalité ou d'exclusions
- Développer une écoute spécifique de la souffrance psychique
- Mieux connaître le réseau de soins existant pour les personnes concernées par des troubles psychiatriques

## ► Accompagner les victimes de psycho-traumatismes et leur entourage

1 session de 4 jours

### Objectifs

- Permettre d'identifier les signes de psycho-traumatisme des personnes accompagnées afin de trouver un positionnement et des réponses psychosociales adéquats
- Expliciter la notion de psycho-traumatisme et d'état de stress post traumatique dans la vie quotidienne
- Mieux appréhender les conséquences d'un état de stress post traumatique dans la vie quotidienne
- Connaître le réseau associatif nécessaire à l'accompagnement psychosocial
- Travailler ses propres représentations du psycho-traumatisme et leurs résonances émotionnelles
- Réfléchir à l'adaptation de l'accompagnement en fonction des circonstances du traumatisme

## ► L'entretien motivationnel dans l'intervention sociale

1 session de 3 jours

### Objectifs

- S'approprier les principes et l'état d'esprit de l'entretien motivationnel
- Se familiariser avec les concepts de changement et de discordance (résistance)
- Identifier les mécanismes de construction et de renforcement de la motivation au changement avec une personne
- Savoir mettre en œuvre les 4 processus de l'entretien motivationnel : l'engagement dans la relation, la focalisation, l'évocation et la planification

## ►► **Domiciliation administrative**

1 session de 1 jour

### **Objectifs**

- Connaître le cadre de la domiciliation issue de la loi du 5 mars 2007 et modifiée par la loi ALUR de 2014
- Savoir quelles sont les obligations du CCAS en matière de domiciliation et les recours éventuels
- Connaître le rôle des associations dans la délivrance de la domiciliation
- Développer une compréhension des modalités de gestion de la domiciliation au sein d'un organisme agréé

## ►► **La loi DALO et sa mise en œuvre en Ile-de-France**

1 session de 1 jour

### **Objectifs**

- Identifier les personnes pouvant bénéficier du DALO / DAHO
- Accompagner le demandeur dans la constitution de son recours amiable DALO / DAHO
- Identifier les décisions illégales de la commission de médiation et les voies de contestations existantes
- Identifier les différentes étapes de la procédure DALO, être capable de l'expliquer, et orienter les personnes accompagnées en conséquence
- Connaître les voies de recours pour obtenir la mise en œuvre d'une décision favorable
- Identifier les ressources d'information fiables et à jour concernant la loi DALO

## ►► **De la prévention de l'expulsion à la procédure contentieuse**

1 session de 1 jour

### **Objectifs**

- Accompagner les structures à prévenir les expulsions et à savoir les mener dans le respect du cadre légal
- Conduire la procédure d'expulsion et comprendre les différentes étapes
- Placer la procédure d'expulsion dans le contexte du logement d'insertion et de l'accompagnement social

## ►► **Mieux accueillir et accompagner les personnes LGBTIQ en grande précarité**

1 session de 1 jour et 1 session de 2 jours

### **Objectifs**

- Améliorer l'accueil et l'accompagnement des publics LGBTIQ en situation de précarité dans le secteur de la veille sociale et AHI
- Introduire les définitions et se familiariser au champ lexical de la thématique LGBTIQ
- Connaître les biais de précarisation liés à l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre
- Sensibiliser aux réalités psychosociales du public LGBTIQ
- Adopter une posture professionnelle adaptée, informée et activement inclusive
- Renforcer les compétences d'accompagnement du public LGBTIQ en situation de précarité

## ► **LGBTIphobies, addictions, violences sexistes et sexuelles : mieux accueillir et accompagner les publics vulnérabilisés**

1 session de 3 jours

### Objectifs

- Familiariser les stagiaires aux définitions liées à la thématique LGBTIQ
- Déconstruire les préjugés et les stéréotypes (droits, transidentité, séropositivité, asile etc.) afin de mieux ajuster sa posture d'écoute et d'accompagnement
- Connaître le public LGBTIQ en grande précarité et les biais de précarisation liés aux LGBTIphobies
- Identifier les concepts clés en addictologie et comprendre le processus d'addiction
- Aborder la question des addictions en s'appuyant sur une démarche de RDRet en adoptant des attitudes qui favorisent le changement de comportement de la personne accompagnée
- Identifier l'organisation et l'offre de soin en addictologie pour faciliter les orientations des personnes vers les dispositifs spécialisés
- Établir le lien entre stéréotypes de genre et violences sexistes et sexuelles (VSS)
- Mémoriser le cadre légal des VSS en France
- Repérer les signes de VSS
- Accueillir la parole d'une personne victime de VSS et savoir l'orienter

## ► **Mieux accueillir les personnes trans précarisées**

1 session de 1 jour

### Objectifs

- Comprendre les parcours de transition (social, administratif, médical)
- Découvrir le lexique autour des personnes trans
- Identifier les conséquences de la transphobie et de l'intersectionnalité des discriminations (sérophobie, racisme...)
- Renforcer les compétences d'accompagnement et d'écoute des professionnel.le.s
- Acquérir la connaissance de dispositifs et des réflexes d'orientation vers des partenaires extérieures
- Ouvrir un espace d'échange et de mutualisation des pratiques liées à l'accompagnement des personnes trans

## ► **Réussir son pitch : position et posture**

1 session de 1 jour - 14 nov 2023

### Objectifs

- Développer les connaissances et apporter les outils aux participants leur permettant de monter en compétence dans la préparation et la présentation d'un argumentaire, d'une proposition, d'un projet ou d'un processus de vente
- Construire un argumentaire adapté :
  - La prise en compte des informations sur l'interlocuteur
  - La mise en valeur de l'essentiel
  - La hiérarchisation des objectifs
- Acquérir les techniques et postures que requiert une présentation concise et convaincante, adaptées aux trois situations rencontrées
- Développer des capacités d'autodiagnostic pour être en démarche d'amélioration continue

## ► **Encadrant technique dans l'insertion par l'économie : les fondamentaux du métier**

3 sessions de 5 jours

### Objectifs

Développer des capacités à :

- Encadrer une équipe :
  - Mieux assurer son autorité / faire appliquer des règles/ observer et évaluer les comportements des salariés
- Développer les compétences et former les salariés en situation de production :
  - Évaluer les capacités et la progression des salariés
  - Transmettre des gestes, des techniques, des méthodes de travail
  - Mettre en place une organisation du travail qui permet aux salariés d'acquérir de l'autonomie dans le travail
  - Savoir différencier et planifier les différents apprentissages
  - Comprendre et accepter le rôle de «formateur» / S'approprier la posture Adaptée
  - Savoir reconnaître les compétences pour les évaluer
- Situer son rôle et sa place au sein de la structure d'insertion :
  - Identifier le rôle complémentaire des ETI et CIP
  - Se coordonner avec les professionnels chargés de l'accompagnement socioprofessionnel
  - Savoir gérer les conflits / Ne pas s'isoler dans un conflit

## ► **Achats socialement responsables et clauses d'insertion : construire une commande adaptée au secteur de l'Insertion par l'Activité Economique**

1 session de 2 jours

### Objectifs

- Connaître le secteur de l'IAE, ses différents secteurs d'activités, ses missions
- Identifier les principales règles de droit et dispositions promouvant les achats socialement responsables, notamment dans le code de la commande publique
- Savoir conduire des actions de sourcing auprès des SIAE de son territoire, pour valider une opération d'achat socialement responsable
- Formaliser l'exigence d'insertion dans les documents du marché ou d'un partenariat
- Optimiser la programmation des marchés pour développer les achats socialement responsables
- Susciter l'adhésion de l'ensemble des parties prenantes autour d'une démarche d'achat socialement responsable

## ► **Mobiliser de nouvelles sources de financements (fondation, mécénat, appel à contributions, ...) pour soutenir son projet SIAE**

1 session de 2 jours

MODULE 1.a : Les fondamentaux de la collecte de fonds privés

- Maîtriser le cadre juridique et fiscal de la collecte de fonds privés, les risques et les opportunités
- Mieux appréhender les tendances actuelles du mécénat en France, ainsi que les caractéristiques des bailleurs privés (fondation, entreprise, ...), leurs contraintes et leurs intérêts
- Maîtriser les éléments de base constituant la stratégie de développement de financements privés et définir un plan d'action

MODULE 1.b : Consolider sa communication et les outils pour développer sa collecte de fonds et les partenariats en financement privés

- Optimiser sa communication et prospection ciblée : acquérir les outils méthodologiques et de présentation
- Maîtriser les clés d'un partenariat entreprise réussi avec les entreprises : vers le partenariat stratégique
- Renforcer sa stratégie de collecte de financements privés

MODULE 2 : Optimiser sa pratique de collecte de fonds privés

- Assurer un suivi des acquis et un appui méthodologique pour les stagiaires du premier module

## ► **Gestion des conflits**

3 sessions de 2 jours

### **Objectifs**

- Comprendre les mécanismes conduisant à l'escalade d'un conflit
- D'instaurer une communication positive dans la relation
- De prendre conscience de leurs propres comportements en cas de conflits
- De perfectionner leurs pratiques dans le cadre de la prévention et la gestion de conflits

## ► **Manager dans le secteur social de la grande précarité**

3 sessions de 3 jours

### **Objectifs**

Renforcer les compétences managériales des managers en poste par un apport de connaissances nouvelles et des approches percutante et systémiques :

- Identifier les notions et principes clés du management
- Passer de l'expertise technique à l'encadrement afin de se positionner en tant que manager d'équipe
- Savoir gérer une équipe collectivement et individuellement
- Adapter une bonne communication interpersonnelle et managériale
- Se sensibiliser à la prévention et à la gestion des conflits dans l'équipe
- Découvrir et approfondir leurs connaissances et techniques des entretiens managériaux
- Améliorer ses techniques d'entretien de recrutement
- Comprendre les obligations en matière de recrutement et de prévention de la discrimination (cadre juridique, stéréotype, diversité)
- Être à l'aise lorsque la situation du handicap se pose lors des recrutements et s'engager en faveur de l'emploi des personnes handicapées

## ► **Le développement du pouvoir d'agir dans la pratique professionnelle du travail social**

1 session de 3 jours

### **Objectifs**

- Utiliser et développer dans sa pratique d'accompagnement, le concept, les fondamentaux, les outils et les méthodes du DPA
- Découvrir, utiliser et développer la posture et les outils du « pouvoir d'agir dans le collectif »
- Découvrir, utiliser et développer la posture et les outils du « pouvoir d'agir en entretien individuel »
- Prendre conscience au fur et à mesure du déroulement de la formation de l'évolution de sa pratique professionnelle et engager un changement de posture
- Gérer les émotions, les préjugés, les postures de conseil, de « sauveur » ..., dans l'accompagnement des personnes vulnérables en voie d'insertion
- Découvrir et créer un réseau de partenaires DPA
- S'interroger sur l'après-formation (la mise en place du DPA dans sa pratique et sa structure)

►► **Journées de professionnalisation et d'échanges de pratiques « Développer de nouvelles pratiques de prospection et d'animation d'un réseau d'entreprises pour accompagner des partenariats sur des recrutements »**

3 jours

**Objectifs**

- Clarifier son positionnement et ses missions par rapport aux objectifs de collaborations avec les employeurs sur les sorties vers l'emploi
- Aider les SIAE à (re)questionner leurs pratiques en termes d'accompagnement et d'accès à l'emploi tout au long du parcours IAE, pour développer de nouvelles pratiques en termes d'accompagnement et d'accès à l'emploi sur des partenariats avec les entreprises (mises en situation en entreprise, visites d'entreprises, etc.)
- Maîtriser des techniques et pratiques pour contacter et négocier avec les employeurs
- Mettre en œuvre un plan de prospection auprès des entreprises (maîtriser et activer les différentes techniques de prospection)
- Rassembler les conditions favorables au suivi par la SIAE pour un maintien en emploi durable des salariés en insertion
- S'interroger sur les modalités de démarches de prospection à plusieurs (en réseau) auprès des employeurs

►► **Réunions d'information collective : La levée des freins périphériques à l'accès à l'emploi des personnes bénéficiaires d'une protection internationale (freins administratifs et résidentiels)**

4 réunions

**Objectifs**

- Comprendre le parcours d'obtention du statut de bénéficiaire d'une protection internationale (BPI - réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire et apatrides), d'ouverture des droits et le parcours d'hébergement des demandeurs d'asile et BPI
- Maîtriser les règles relatives aux autorisations de travail des personnes demandeuses d'asile ou bénéficiaires d'une protection internationale selon les récépissés et titres de séjour
- Comprendre le fonctionnement des attributions de logements sociaux et connaître les démarches essentiels et relais pour les effectuer
- Connaître les dispositifs d'accès au logement dédiés aux personnes BPI et savoir comment les mobiliser

►► **Réunion d'information collective : « Accompagnement du parcours professionnel des BPI : quelles ressources de formation linguistique ? Quels dispositifs dédiés mobilisables ? »**

1 réunion

**Objectifs**

- Donner des repères et informer sur les dispositifs de formation linguistique en Ile-de-France : spécificités de publics visés, durées, formations certifiantes ou non, modalités d'accès, ...
- Proposer des outils aux structures accompagnant les personnes BPI vers les dispositifs de formation linguistique et/ou d'insertion professionnelle
- Présenter des projets d'accompagnement vers l'emploi spécifiques pour les BPI en IdF
- Échanger autour des partenariats mobilisables pour favoriser l'accès à des formations linguistiques des BPI

## ► Webinaire « Présentation des emplois du secteur de la sécurité et des dispositifs franciliens mobilisables pour accompagner l'accès à ces métiers »

25/05/2023

La Fédération a organisé, dans le cadre de sa mission régionale « passerelle IAE entreprises », un webinaire sur les métiers du secteur de la sécurité privée, et sur les actions mobilisables en Ile-de-France pour accompagner l'accès des personnes en parcours d'insertion.

Ce webinaire s'adresse aux salarié.es permanents des structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) en Ile-de-France (chargé.e.s d'accompagnement, responsables, etc.)

### Objectifs

- Présenter les emplois à pourvoir, et les conditions de travail dans le secteur de la sécurité privée
- Expliciter les pré-requis et les conditions d'accès, pour différents métiers de la sécurité accessibles à des salariés en parcours IAE (formation et qualifications requises, etc.)
- Présenter l'offre de dispositifs mobilisable en Ile-de-France, dans le cadre de l'orientation et de l'accompagnement vers les parcours d'accès à ces métiers
- Offrir un espace d'échanges aux SIAE, sur des actions initiées ou sur des problématiques identifiées concernant la mise en œuvre de parcours dans ce secteur

## ► Webinaire « Présentation du « Projet de transition professionnelle » (PTP), Un dispositif de financement des parcours de formation porté par l'organisme paritaire Transition Pro »

Novembre et décembre 2023

Le dispositif PTP s'adresse aux personnes pouvant justifier d'une ancienneté d'au moins 24 mois (consécutifs ou non) en qualité de salarié (CDD, CDI, CDDI, Contrat intérimaire, CDD d'usage) sur les 5 dernières années. Les périodes passées en contrats IAE sont prises en compte.

Les salariés en insertion peuvent bénéficier d'une solution de sortie positive et formatrice via le dispositif « Projet de Transition Professionnelle ».

Dans le cadre de la mission d'appui PIC IAE Ile-de-France à destination des SIAE franciliennes, des temps d'échanges et de présentation ont été organisés par la Fédération des acteurs de la solidarité afin d'informer les permanents des SIAE sur les modalités d'articulation entre un parcours IAE et l'accès au dispositif PTP et le dépôt d'une demande par leurs salariés en insertion.

## ► Rencontre « Insertion professionnelle des femmes et problématiques d'accueil des jeunes enfants »

15/12/2023

La Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) Ile-de-France organise, avec le soutien du siège national de la FAS, une rencontre dédiée aux problématiques d'accueil des jeunes enfants et d'insertion professionnelle.

Cette rencontre s'adresse aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) franciliennes, aux établissements du secteur d'Accueil Hébergement Insertion (AHI), et également à l'ensemble des acteurs de la solidarité d'Ile-de-France adhérents au réseau.

### Programme

- Présentation des actualités et éléments de contextualisation sur les politiques publiques, en lien avec la thématique de la rencontre.
- Présentation de dispositifs et/ou projets initiés par des acteurs locaux, dédiés à l'accompagnement des problématiques d'accueil des jeunes enfants dans le cadre d'un parcours d'accès à l'emploi : « Energie multi-accueil », Mise en œuvre du dispositif crèches « à vocation d'insertion professionnelle », « la balle au bond »
- Ateliers d'échanges thématiques :
  - o Les métiers de la petite enfance : enjeux d'attractivité, compétences et spécificités du secteur, parcours d'accès et qualifications
  - o Favoriser l'accès à l'IAE pour les femmes accompagnées en structure d'hébergement : développer les bonnes pratiques en SIAE et renforcer le suivi partagé par les acteurs AHI
  - o Conciliation entre vie familiale et vie professionnelle : comment outiller les professionnels de l'IAE et du travail social pour mieux accompagner les personnes ?



**Développer les  
connaissances pour changer  
le regard sur la pauvreté et  
adapter nos réponses**



# Renforcer l'observation sociale

## Le 11 janvier 2023, la FAS IdF et la Ville de Paris co-organisaient une rencontre « Hiver 2023 : mobilisation générale face à l'urgence sociale »

Cette rencontre a permis de réunir plus de 200 personnes – acteurs associatifs, élus – pour **partager les constats** alarmants en matière d'offre d'hébergement et de logement, d'accompagnement des publics (aide alimentaire, régularisations, répartition...), affirmer que les acteurs de la solidarité à Paris **refusent de choisir entre les publics, ne veulent pas sacrifier l'accompagnement social au profit de l'humanitaire** (prise en charge dans l'urgence) qui devient le quotidien dans un contexte de difficulté de recrutement et d'attractivité des métiers du social.



Suite à ce temps, Bruno Morel, Président de la FAS IdF, et Pascal Brice, Président de la FAS co-signaient, aux côtés d'une vingtaine de Maires, une tribune parue dans le JDD<sup>22</sup> demandant au chef de l'Etat notamment :

- Généraliser à l'ensemble du territoire national le décompte annuel du nombre de personnes contraintes de dormir à la rue ;
- Adopter une loi de programmation et de planification des places d'hébergement permettant le développement de solutions adaptées à tous les publics, à la hauteur des besoins, dans une logique de solidarité territoriale ;
- Permettre la régularisation des personnes durablement installées sur le territoire national en simplifiant, accélérant et élargissant les critères d'accès au droit au séjour ;
- Ouvrir des Etats généraux de l'aide alimentaire assis sur des diagnostics territoriaux.

## Les travaux de l'OFPRUH (Observatoire Francilien des Personnes à la Rue ou Hébergées) 2023

Créé en 2014, l'OFPRUH est le fruit d'une collaboration étroite entre la DRIHL, la FAS IdF, la Délégation Régionale de la Croix-Rouge Française, le Samusocial de Paris et les associations porteuses des SIAO franciliens.



L'Observatoire francilien des personnes à la rue et hébergées s'inscrit dans la volonté des partenaires de collecter et rassembler données et informations afin de mieux connaître les publics concernés par l'accueil, l'hébergement et l'insertion, partager cette connaissance, croiser leurs analyses et disposer d'un outil d'aide à la décision.

### Enquête francilienne sur les personnes à la rue : Nuit des Maraudeurs

La « Nuit des Maraudeurs » a été initiée en 2019. Cette enquête sur les personnes en situation de rue s'est tenue, lors des éditions précédentes, dans la nuit du 6 au 7 février 2020 et du 29 au 30 juin 2021. La dernière s'est déroulée le 26 janvier 2023 et vise à être pérennisée dans l'intérêt d'établir des données à l'échelle francilienne sur les personnes en situation de rue.

Cette enquête vise à dénombrer à l'échelle de la région Ile-de-France les personnes restant sans solution d'hébergement un soir donné, à mieux connaître leur profil et leur recours ou non aux services de la veille sociale. L'enquête est portée par l'OFPRUH et mise en œuvre par les SIAO franciliens et les équipes de maraudes. Pour plus d'informations, consultez la synthèse<sup>23</sup>.

<sup>22</sup> <https://www.federationsolidarite.org/actualites/la-fas-idf-la-fas-et-plus-de-20-maires-de-gauche-dont-anne-hidalgo-interpellent-le-chef-de-letat-sur-les-familles-sans-abris/>

<sup>23</sup> [https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2024/04/Note\\_NDM3.pdf](https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2024/04/Note_NDM3.pdf)

## Nuit de la solidarité

La Fédération reste par ailleurs engagée au sein des instances de la Nuit de la Solidarité : comité de pilotage, comité scientifique et réunions partenaires.

Opération annuelle de décompte des personnes rencontrées à la rue une nuit donnée, ce dispositif émanant du premier Pacte permet une connaissance partagée de la situation du sans-abrisme en période hivernale et des besoins des personnes concernées.

La 6e édition de la NDLS s'est déroulée la nuit du 26 au 27 janvier 2023 et a rassemblé plus de 2000 bénévoles, menant au recensement de 2598 personnes.

Parallèlement à ces opérations de décompte un programme d'activités solidaires a permis cette année à 600 parisiens de rencontrer les équipes de professionnels et les personnes qu'elles accompagnent dans 50 structures du champ social (CHU, Accueil de jour, ...).

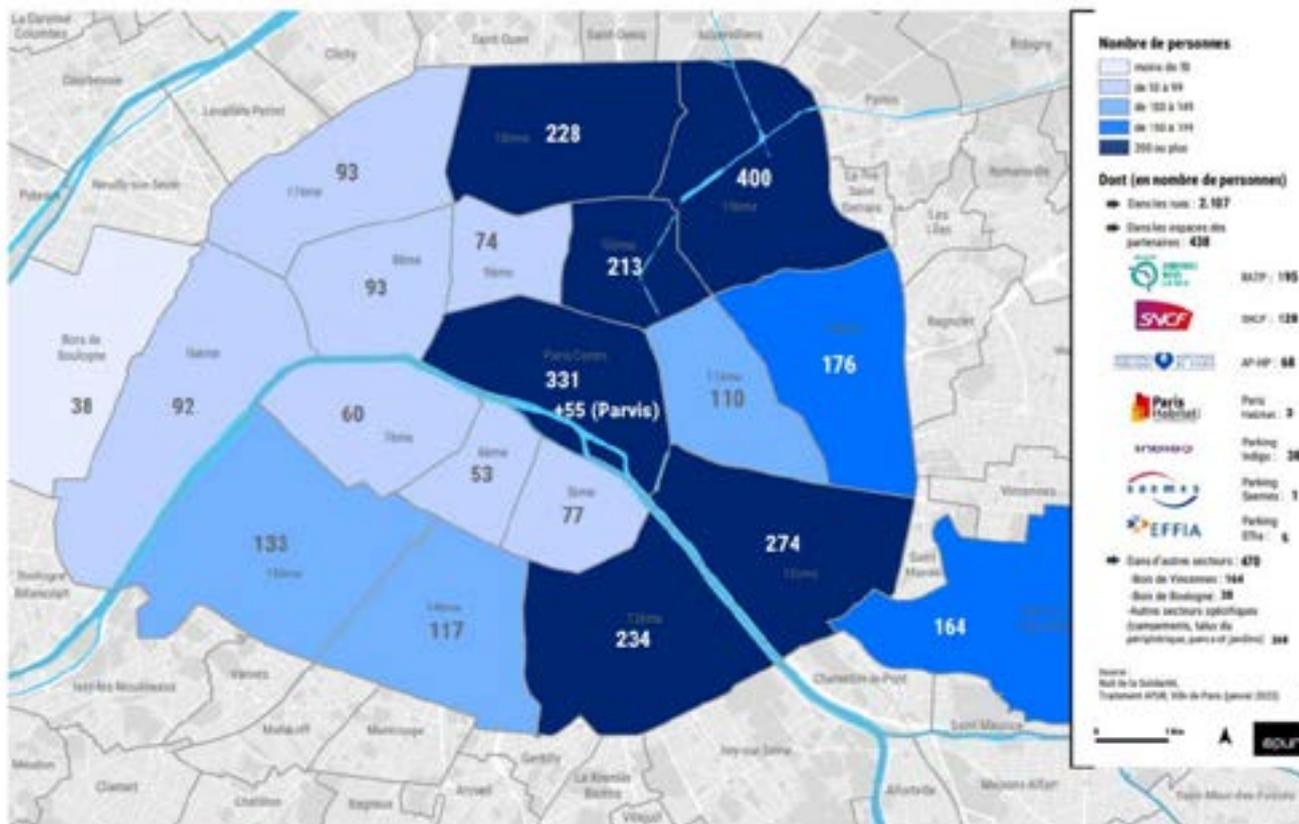
Concernant la Nuit de la Solidarité Métropolitaine, ce sont 618 personnes qui ont été dénombrées dans les 27 communes engagées : Alfortville, Aubervilliers, Bagnole, Bobigny, Bondy, Charenton-le-Pont, Colombes, Courbevoie, Drancy, Gagny, Issy-les-Moulineaux, Le Kremlin-Bicêtre, Les Lilas, Nanterre, Noisy-le-Sec, Pierrefitte-sur-Seine, Le Pré-Saint-Gervais, Romainville, Rosny-sous-Bois, Rueil-Malmaison, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, Sèvres, Ville-d'Avray, Villejuif, Villeneuve-la-Garenne et Vincennes.

Enfin, une expérimentation d'une Nuit de la Solidarité estivale s'est tenue à Paris dans les 8, 12 et 20ème arrondissements la nuit du 27 juin 2023.

Pour en savoir plus <https://www.paris.fr/pages/nuit-de-la-solidarite-2023-22835#mobilisation-generale-face-a-l-urgence-sociale>

## 3 015 personnes décomptées à Paris : 70% des personnes rencontrées en rue et 30% dans d'autres secteurs

3.015 PERSONNES RENCONTRÉES LORS DE LA 6ÈME ÉDITION DE LA NUIT DE LA SOLIDARITÉ DU 26 AU 27 JANVIER 2023



# Développer des espaces de discussion

## Les commissions et groupes de travail

Les commissions sont des lieux de rencontre privilégiés de tou.te.s les acteur.ice.s de l'association régionale. Ils sont le relais du Bureau, préparant et prolongeant ses travaux, mandatés et contrôlés par lui. Leur création ou reconduction fait l'objet, chaque année, d'une décision du conseil d'administration.

Une commission régionale est un ensemble restreint de personnes compétentes dans un domaine, acceptant de s'engager dans une recherche, une action sur l'un des thèmes relevant du domaine d'intervention de la Fédération des acteurs de la solidarité.

Elles sont présidées et animées par un membre du conseil d'administration ou par une personne qualifiée désignée par le bureau.

Elles peuvent notamment créer des groupes, ponctuels ou permanents, dont elles déclenchent, suivent, synthétisent et évaluent les travaux.

### COMMISSION VIE FÉDÉRALE

#### Objectifs

Élaboration du nouveau projet stratégique de la Fédération IdF, réforme des statuts

#### Présidence

Patrice FLEURY

#### Public

Administrateur.trice.s

### COMMISSION HÉBERGEMENT URGENCE - LOGEMENT

#### Objectifs

Élaboration des positions de la Fédération IdF sur les politiques de l'hébergement et du logement  
Lieu d'information et d'échanges : remontées des territoires et informations régionales

#### Co-Présidence

Maritsa ANASTASIOU et Martine THÉAUDIÈRE

#### Chargée de mission référente

Clara PAPIAU

**Périodicité :** environ 4 fois par an

**Public :** administrateur.trice.s, adhérent.e.s

**Thématique abordées :** accueil inconditionnel et droit à l'hébergement, Logement d'abord, dispositif d'accueil des personnes migrantes, tarification CHRS, période hivernale, résidences sociales

## COMMISSION INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET FORMATION ◀

### Objectifs

Élaboration des positions de la Fédération IdF sur les politiques d'insertion par l'activité économique et la formation

Lieu d'information et d'échanges : remontées des territoires et informations régionales

### Co-Présidence

Jean-Paul CARCELES et Rachid OUARTI

### Chargé de mission référent

Steven MARCHAND

**Périodicité :** Environ 4 fois par an

**Public :** administrateur.trice.s, référent.e.s IAE départementaux.ales, adhérent.e.s

**Thématique abordées :** Offre de parcours IAE et besoins des publics, stratégie régionale IAE IDF et animation au niveau territorial, Modèles économiques des SIAE, développement économique, partenariats avec les employeur.euse.s et accès à l'emploi, Formation des publics en insertion

## GROUPE DE TRAVAIL SANTE ◀

### Objectifs

Élaboration des positions et projets de la Fédération IdF sur les politiques relatives à l'accès aux droits en santé et aux soins

### Présidence

Eric LEMERCIER

### Chargée de mission référente

Clotilde HOPPE

**Périodicité :** environ 4 fois par an

**Public :** administrateur.trice.s, adhérent.e.s, partenaires

**Thématique abordées :** vieillissement et précarité, pratiques addictives, santé mentale et travail pair, animation du réseau des adhérent.e.s gestionnaires de LHSS/LAM et ACT, accès aux droits en santé, santé des personnes migrantes, santé périnatale

## GROUPE DE TRAVAIL « MIGRANTS » ◀

### Objectifs

Élaboration des positions de la Fédération IdF sur les politiques relatives aux personnes migrantes.

Lieu d'information et d'échanges : remontées des territoires et informations régionales

### Co-Présidence

Djamel CHÉRIDI

### Chargée de mission référente

Clotilde HOPPE

**Périodicité :** environ 4 fois par an

**Public :** administrateur.trice.s, adhérent.e.s, partenaires

**Thématique abordées :** évolutions nationales et franciliennes des dispositifs de premier accueil et d'hébergement des personnes relevant de l'asile, suivi de la mise en place des « sas » régionaux, suivi de la loi Immigration/Intégration, intégration des personnes bénéficiaires d'une protection internationale, accès aux droits, des personnes étrangères



**Faire Fédération, renforcer  
le fonctionnement entre les  
FAS régionales et le national**



# Consolider une politique co-construite de développement des RH

## ►► Emergence d'un groupe entre FAS pour les fonctions supports

Lors du séminaire des 12 et 13 janvier qui réunissait l'ensemble des salarié.e.s des fédérations régionales et nationale, le besoin a émergé d'un travail en réseau entre les personnes occupant des fonctions supports de ces mêmes fédérations.

L'axe 6 du projet fédéral 2022-2027 rappelle la nécessité de faire fédération et de renforcer le fonctionnement entre les régions et le national.

En effet, nous avons collectivement réalisé que ces salarié.e.s se connaissaient assez peu, que le réseau existait essentiellement bilatéralement entre le national et les régions, que quelques salarié.e.s des fonctions supports se connaissaient entre régions, alors qu'il existait des groupes de travail entre chargé.e.s de mission, des groupes d'appui nationaux et des groupes de travail au niveau des directions.

Afin de faire évoluer cet état de fait, deux groupes ont émergé.

Le premier regroupe les salarié.e.s occupant des fonctions supports avec des temps d'échanges en visioconférence et une boucle teams® afin de permettre les échanges de pratique et l'accueil des salarié.e.s prenant leur poste. Il est également envisagé d'organiser un temps de rassemblement en présentiel et des groupes plus restreints sur des missions spécifiques comme la comptabilité, la formation, ...

Le second d'un format groupe de travail regroupe deux représentantes de la FAS nationale - la responsable du service vie fédérale et appui au réseau et la secrétaire générale, une directrice régionale et les 2 animateur.rice.s - représentant.e.s des fonctions supports - afin de partager les avancées et permettre la remontée des projets envisagés vers les directions tant au niveau régional que national.



# Renforcer la qualité et la visibilité de notre offre de formation

## ►►► **Projet FAR LGBTIQ avec les Fédérations Provence Alpe Côte d'Azur (PACA) et Nouvelle Aquitaine (NA)**

En 2023, la FAS IdF, la FAS NA et la FAS PACA ont répondu à l'appel à participation du Fonds d'animation du réseau (FAR) en proposant un travail d'essaimage des actions portées par la FAS IdF sur l'accompagnement du public LGBTIQ en situation de précarité.

Le projet FAR a pour objectif de participer à la montée en compétences des professionnel.les du secteur veille sociale et AHI, de développer le travail partenarial pour favoriser l'interconnaissance des secteurs entre associations communautaires et associations du secteur veille sociale et AHI et d'enrichir le plaidoyer de la FAS sur la question des publics LGBTIQ en situation de précarité.

Une première phase de diagnostic a été réalisée sur les territoires de la FAS PACA et NA. Un questionnaire a été relayé auprès d'associations du secteur veille sociale et AHI. Ce dernier a permis de mettre en exergue des difficultés éprouvées autour de l'accompagnement des personnes LGBTIQ au niveau de la posture professionnelle, de la méconnaissance des spécificités du public LGBTIQ en situation de précarité ou encore sur le plan de la gestion du collectif.

Un fort besoin de formation a notamment été soulevé, avec plus de 87,5% de professionnel.les indiquant ne pas se sentir suffisamment outillé pour accompagner les publics LGBTIQ en situation de précarité.

Face à ces constats, une seconde phase de sensibilisation des professionnel.les et de mise en lien entre associations du secteur AHI / veille sociale et associations communautaire a été entreprise. Près de 80 professionnel.les ont suivis un atelier d'appropriation du guide « *Accueillir et accompagner les personnes LGBTIQ dans l'hébergement* » en NA et PACA.

Plusieurs associations communautaires ont été contactées puis rencontrées pour partager les enjeux du projet FAR et envisager des partenariats, notamment sur le montage d'actions de sensibilisation ou formation à destination des professionnel.les du secteur.

En complément, un travail de cartographie des associations ressources est en cours de réalisation pour actualiser le guide pratique « *Accueillir et accompagner les personnes LGBTIQ dans l'hébergement* » jusqu'à là focalisé sur le territoire francilien.

Le travail se poursuit à l'horizon 2024 pour une meilleure prise en charge des publics LGBTIQ en situation de précarité et la reconnaissance des LGBTIphobies comme facteurs de précarisation.



# Vie des instances et représentations départementales

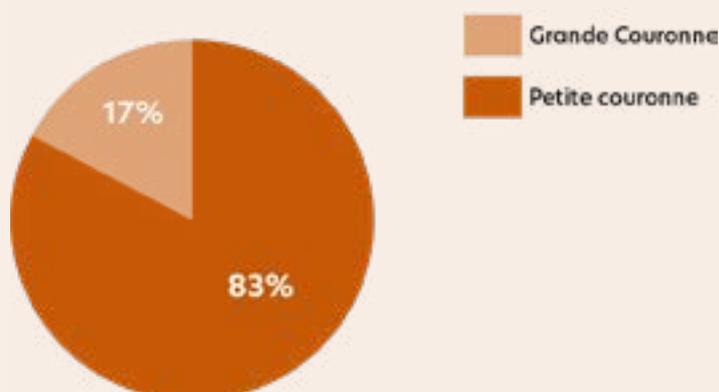
## ▶▶ Vie des instances

En 2023, le conseil d'administration s'est réuni 11 fois et le bureau 6 fois pour préparer les décisions du conseil d'administration puis les mettre en œuvre.

Les membres du bureau ont assuré des mandats individualisés tels que représentations extérieures, présidence d'une commission, référence d'un secteur particulier.

Certain.es participent à des réunions organisées par la fédération ou sont intervenu.es dans des congrès ou des journées d'études.

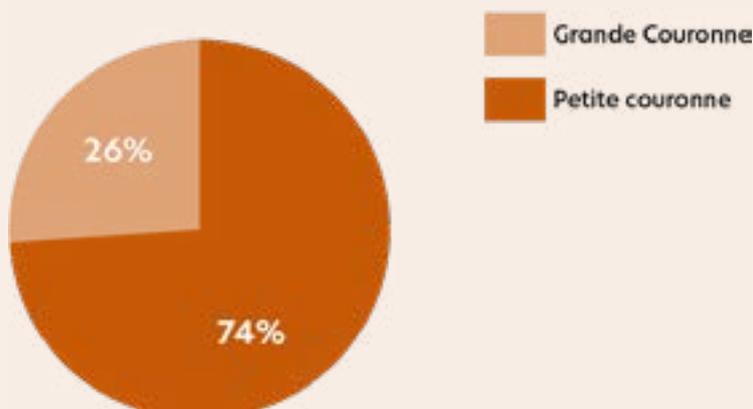
Implantation des sièges des associations adhérentes



## ▶▶ Les Adhérents

Au 31 décembre 2023, la Fédération IdF compte 170 organismes /associations et 529 activités établissements / services adhérents.

Implantation des établissements des associations adhérentes



# Vie fédérale

## Les instances de la Fédération IdF

### Bureau régional 2023-2024

**Bruno MOREL**  
Président

**Maritsa ANASTASIOU**  
Vice-Présidente I HUL

**Patricia LEGER**  
Vice-Présidente I HUL

**Rachid OUARTI**  
Vice-Président I IAE

**Jean-Paul CARECELES**  
Vice-Président I IAE  
Délégué Départemental 78

**Patrice FLEURY**  
Vice-Président I Vie Fédérale

**Djamel CHERIDI**  
Vice-Président I Migrants

**Martine THEAUDIERE**  
Secrétaire

**Véronique GOUPY**  
Trésorière

**Vincent MÜLLER**  
Membre du Bureau

# Conseil d'administration 2023-2024

 **Bruno MOREL**  
Personne qualifiée

 **Djamel CHERIDI**  
Personne qualifiée

 **Odile GRELLET**  
FADS (IdF)

 **Maritsa ANASTASIOU**  
Cités Caritas (IdF)

 **Samba NIANGANE**  
Seay (78)

 **Patricia LEGER**  
C2Di (93)

 **Philippe AVEZ**  
Interlogement (93)

 **Loïc COURTEILLE**  
La Canopée (92)

 **Philippe NASZALI**  
Secours fraternel (91)

 **Noémie HOUARD**  
Emmaüs Solidarité (IdF)

 **Aurélie EL HASSAK MARZORATI**  
CASP (75-93)

 **Rachid OUARTI**  
Action et transition (75)

 **Gisèle BILLARD**  
Personne qualifiée

 **Patrice FLEURY**  
Interlogement (93)

 **Myriem MAÏCHA**  
ADSF (75)

 **Amadou BOUCOUM**  
CRPA (IdF)

 **Pascale FOURRIER**  
Communauté Jeunesse (91)

 **Marc RUELLE**  
Aurore (95)

 **Guillaume BRUGIDOU**  
ALFI (75-94)

 **Véronique GOUPY**  
Esperem (75-94)

 **Martine THEAUDIERE**  
Personne qualifiée

 **Jean-Paul CARCELES**  
APTIMA (78)

 **Idriss BENNANI**  
Rézosocial (75)

 **Anne-Marie THOLI**  
Emmaüs Défi (75)

 **Augustin MALLISON**  
Hôtel Social (93)

 **Gérard BARBIER**  
Hôtel Social (93)

 **Alexandra BLANCHIN**  
Emmaüs Défi (75)

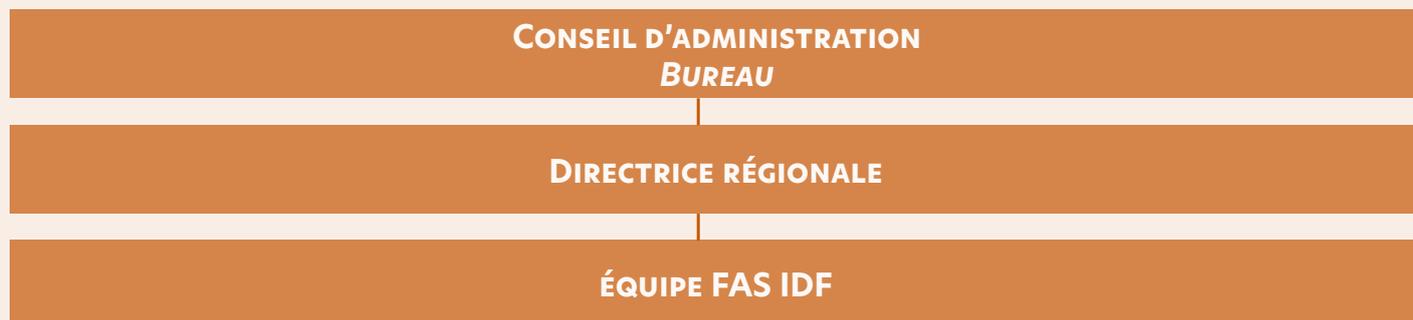
 **Jean-François MARUZSYCZACK**  
Groupe SOS Solidarités (IdF)

 **Nadine MILOKO**  
CRPA (IdF)

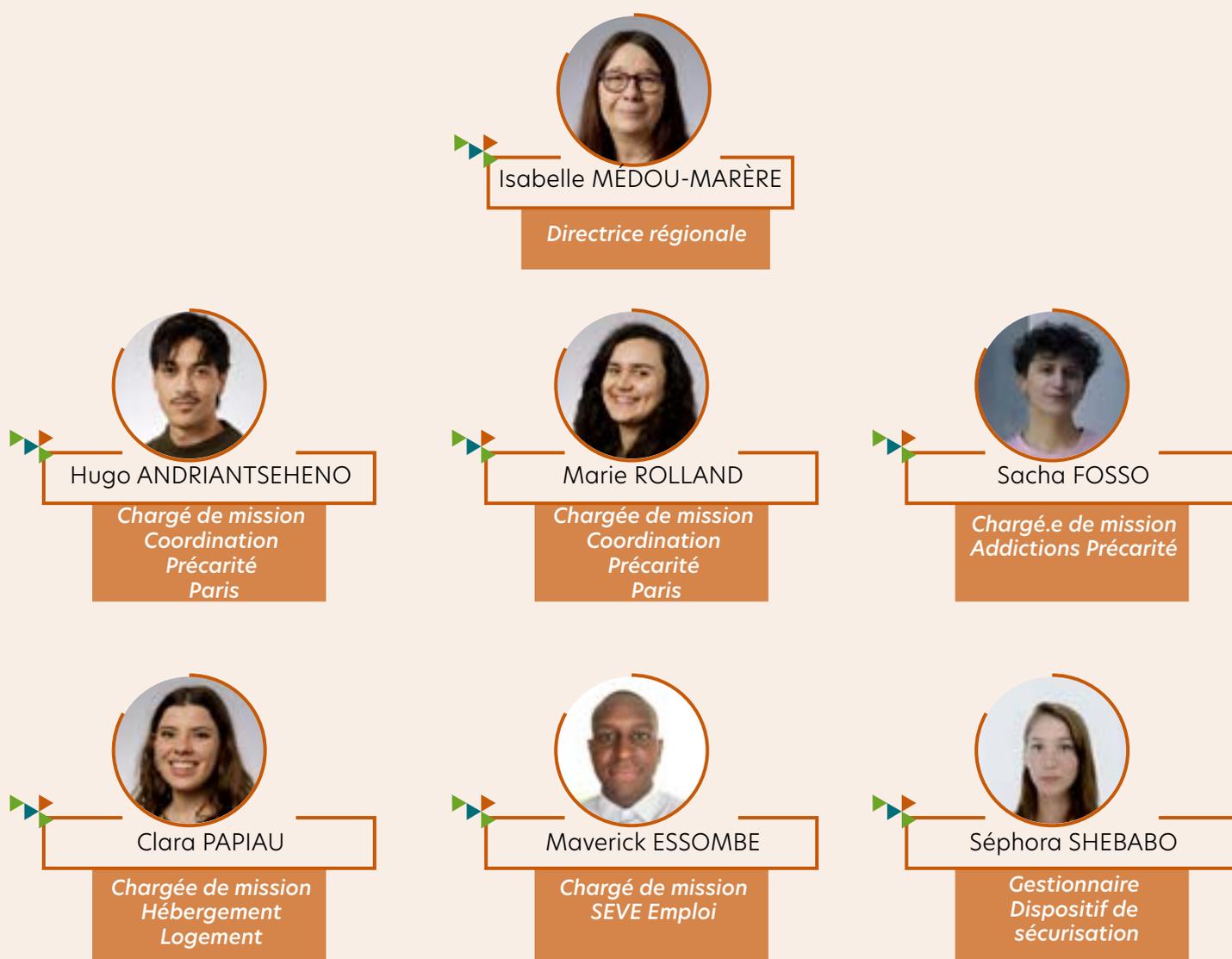
 **Vincent MÜLLER**  
10mention Web (75)

 Délégué.e départemental.e

## » L'organigramme de la FAS IdF «



## » L'équipe de la FAS IdF «





Lauren PLANCHON

Chargée de mission  
IAE Relations  
Entreprises



Steven MARCHAND

Chargé de mission  
IAE - Emploi - ESS



Elise NOËL-CHEVALIER

Attachée de  
Direction



Yasmine AMEDED

Chargée de mission  
Lutte contre les  
discriminations



Clotilde HOPPE

Chargée de mission  
Santé, Asile,  
Réfugié.e.s, droit des  
étranger.e.s



Zohra MERZOUK

Aide Comptable



Aida BENDRIS

Assistante de  
Direction



Anna COVILLAS

Stagiaire Missions  
Santé, Asile-  
Réfugié.e.s-Droit des  
étranger.e.s



Sofia KISMOUN

Stagiaire Missions  
Asile-Réfugié.e.s-  
Droit des  
étranger.e.s



Faloune PREMIER

Assistante  
Communication



Tawfik EL BADAWY

Gestionnaire  
Confiance IdF Jeune

## Iels ont contribué en 2023

Joséphine SAUVAIRE, Chargée de mission Lutte contre les discriminations

Andrea LUPU, Stagiaire Intégration BPI

Anaëlle ROLLIN, Chargée de mission SEVE Emploi

Tristan ROBERT, Chargé de mission IAE - Relations Entreprises

Léon BOURGUEIL, Stagiaire Intégration BPI

Héloïse BERTIN, Chargée de projet Addictions Précarité

Laura BELLET, Stagiaire Projet Travail Pair, Santé Mentale

Sofia CARDOSO GIL, Stagiaire Appui aux missions Asile, Réfugié.e.s, Droits des étranger.e.s, et Santé

# Les représentations

Des responsables (administrateur.ice.s et salarié.es) sont mandaté.e.s pour représenter la Fédération et ses adhérents et présenter leurs positions auprès :

|   |
|---|
| de l'Agence Régionale de Santé  |
| de la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie   |
| du Comité de pilotage du Pacte Parisien de lutte contre la Grande Exclusion   |
| du Conseil Economique, Social et Environnemental de la Région Ile-de-France   |
| du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement   |
| du Comité Régional d'Orientation et d'Animation de l'IAE  |
| du Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies   |
| du Collectif Alerte Ile-de-France   |
| du Conseil Départemental de l'Insertion de Paris  |
| des Comités Départementaux de l'Insertion par l'Activité Economique (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95)                                |
| du Comité ARSIE (Aide Régionale aux Structures de l'Insertion par l'Economique)   |
| du Conseil Consultatif des Solidarités de Paris   |
| des Groupes sur les schémas départementaux de la domiciliation  |
| du Groupe Sortants de Prison de la Ville de Paris   |
| du Groupe des Acteurs de l'Aide Alimentaire à Paris   |
| du Comité de Pilotage Régional du dispositif d'intermédiation locative Solibail   |
| de la Conférence Régionale des Services Intégrées d'Accueil et d'Orientation  |
| des Commissions de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions au niveau départemental                                    |
| du Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées des différents départements franciliens |
| des Commissions " Accords Collectifs " Départementaux   |
| COMED (Commissions DALO)  |
| du Comité Régional de suivi DALO  |

Par ailleurs, la Fédération IdF participe aux Conseils d'Administration :

|  |
|--|
| du GIP Samu Social (Groupement d'intérêts Public)  |
| de la CRESS IDF  |
| du GRAFIE (Groupement Régional Franciliens des Acteurs de l'Insertion par l'Economique)            |
| de Droit de Cité Habitat   |
| de l'AFFIL - Vice-Présidence (Association Francilienne pour Favoriser l'Insertion par le Logement) |
| de l'ATELIER (Centre de Ressources Régional de l'Economie Sociale et Solidaire)                    |
| de l'OFPRUH - Co-Présidence  |
| ...  |

# Les délégations départementales

## Délégation départementale de Paris

### Référent.e.s DALO

— Isabelle LESFAURIES

*Esperem*

isabelle.lesfauries@esperem.org

— Sylvain LE MAY

*Les enfants du Canal*

s.lemay@lesenfantsducanal.fr

### Référent pour l'IAE

— Steven MARCHAND

*Fédération IdF*

steven.marchand@federationsolidarite-idf.org

**94**  
associations et

**230**  
établissements œuvrant dans  
différents domaines

## Délégation départementale de Seine-et-Marne

### Référent pour l'IAE

— Steven MARCHAND

*Fédération IdF*

steven.marchand@federationsolidarite-idf.org

**8**  
associations et

**19**  
établissements œuvrant dans  
différents domaines

## Délégation départementale des Yvelines

### Référent pour l'IAE

— Rachid OUARTI

*Action et Transition*

actionettransition@gmail.com

### Suppléant IAE

— Jean-Paul CARCELES

*APTIMA*

carceles-jpc@orange.fr

**5**  
associations et

**31**  
établissements œuvrant dans  
différents domaines

## Délégation départementale de l'Essonne

### Référente pour l'IAE

#### Déléguée départementale

— Pascale FOURRIER

*Communauté Jeunesse*

p.fourrier@comjeun.fr

**9**  
associations et

**56**  
établissements œuvrant dans  
différents domaines

## Délégation départementale des Hauts-de-Seine



### Délégué départemental

Loïc COURTEILLE  
*La Canopée*  
direction@la-canopee.org

### Référente DALO

Apolline VOISIN  
*Secours Catholique*  
apolline.voisin@secours-catholique.org

### Référent pour l'IAE

Steven MARCHAND  
*Fédération IdF*  
steven.marchand@federationsolidarite-idf.org

**15**  
associations et

**58**  
établissements œuvrant dans  
différents domaines

## Délégation départementale de Seine-Saint-Denis



### Délégué départemental

Philippe AVEZ  
*Interlogement 93*  
philippe.avez@interlogement93.net

### Référent.e.s pour l'IAE

Benjamin MASURE  
*Taf et Maffé*  
apui.bm@hotmail.fr

Mérita SELIMI  
*Aurore*  
m.selimi@auore.asso.fr

### Référent.e.s DALO

Timothée LEHURAUX  
*Interlogement 93*  
timothee.lehuraux@interlogement93.net

Manon BRUSSAC  
*Interlogement 93*  
manon.brussac@interlogement93.net

Pierre-Michel LANDRY  
*Secours Catholique*  
pierremichel.landry@secours-catholique.org

**25**  
associations et

**71**  
établissements œuvrant dans  
différents domaines

### Délégation départementale du Val de Marne



#### Référent.e.s DALO

- Valentina CENTENARO  
*Armée du Salut RS PF*  
valentina.centenaro@arneedusalut.fr
- Rojovola Jonah RATSIMABAZAFIHARIJAONA  
*Secours Catholique 94*  
rojo.ratsimb@secours-catholique.org

#### Référent pour l'IAE

- Edwin FEUNTEUN  
*Approche*  
edwin@association-approche.com.fr



7  
associations et  
33  
établissements œuvrant dans  
différents domaines

### Délégation départementale du Val d'Oise



#### Délégué départemental

- Marc RUELLE  
*Aurore*  
m.ruelle@auore.asso.fr

#### Référent pour l'IAE

- Rachid OUARTI  
*Action et Transition*  
actionettransition@gmail.com



7  
associations et  
31  
établissements œuvrant dans  
différents domaines





# Perspectives



Dans ce contexte d'incertitudes que nous subissons, la FAS IdF souhaite pour l'année 2024, en faisant toujours preuve d'agilité, poursuivre son engagement et sa mobilisation aux côtés des personnes les plus faibles et les plus fragiles de notre société. Par le même temps, elle s'engage à soutenir les acteurs mobilisés dans l'accueil et l'accompagnement de ces personnes, dans leurs activités au quotidien et le développement de leurs expertises. Les enjeux pour nos adhérents, les publics pour lesquels nous intervenons et notre territoire sont importants et nécessiteront notre mobilisation collective.

En 2024, nous serons particulièrement mobilisés par l'impact de **l'organisation des JOP** tant pour les publics que pour les associations qui vont à leur devant ou les hébergent. Pour ce faire, la FAS IdF a créé un mail dédié « [jop@federationsolidarite-idf.org](mailto:jop@federationsolidarite-idf.org) » permettant de recueillir l'ensemble des questionnements ; a rédigé un vademecum actualisé régulièrement sur les principaux points de vigilance ; a co-porté avec la Ville de Paris et l'Etat un temps de mobilisation et de partage des informations le 11 janvier dernier ; est en lien régulier avec la Préfecture de Police, la Préfecture de Région, l'Agence Régionale de Santé, la DRIHL afin de porter à connaissance les difficultés et rechercher des solutions acceptables pour tous ; maintiendra une permanence active pendant toute la période des JOP afin d'interpeller sur toute problématique non prévue.

## Conquérir de nouveaux droits et rendre effectifs les droits existants

### Lutter contre le non-recours aux droits et assurer un accès au droit commun notamment par la santé

Le processus de **dématérialisation** et son corollaire, la fermeture de bon nombre de guichets se poursuivant, la Fédération IdF poursuivra son plaidoyer pour le maintien d'un service public de proximité. Nous continuerons à mobiliser les caisses des allocations familiales et de l'assurance maladie pour que soient organisés des temps d'échanges avec les intervenant.es de notre secteur et que soient nommé.es, en leur sein, des référent.es associatif.ives. La Fédération poursuivra également sa mobilisation pour un accès effectif aux services publics.

Nous continuerons de promouvoir le manuel « **droits et obligations des personnes hébergées en établissement relevant de la Loi 2002.2** » pour les personnes hébergées.

La FAS IdF maintiendra sa mobilisation afin que la **domiciliation** de toutes les personnes sans domicile stable soit accessible, reconnue et effective, en participant aux travaux de renouvellement des schémas départementaux de la domiciliation et à leur coordination à l'échelle régionale.

Nous resterons vigilants concernant la **déclinaison du DALO**. Il s'agira à la fois de veiller à l'application de la loi par les commissions de médiation où siègent des représentant.es d'associations et de réclamer un respect du relogement des ménages reconnus DALO.

**La santé des personnes en précarité** est également l'un de nos axes forts. A cet effet, nous entendons renforcer nos réflexions et nos actions sur cet enjeu prioritaire. La Fédération poursuivra son lobbying auprès de l'ARS afin que chacun.e, quelle que soit sa situation administrative, puisse bénéficier de soins. Mobilisée sur les refus de soins, la Fédération prendra attache avec les CPAM et ses adhérent.e.s pour que ces situations soient remontées et documentées. La Fédération se mobilisera en lien avec la Fédération nationale contre la réforme annoncée de l'Aide Médicale d'Etat pour garantir l'accès aux soins des personnes les plus précaires.

Les **activités culture, sports, apprentissages scientifiques et loisirs** sont reconnues par tou.te.s comme étant de véritables outils d'accompagnement. En 2024, nous poursuivrons le déploiement du programme « Respirations » avec nos adhérents et en lien avec nos partenaires Cultures du Coeur et Les Petits Débrouillards. En accord avec le plaidoyer porté à l'échelle nationale, la FAS IdF continuera de promouvoir au sein de son réseau et auprès des acteurs du champ culturel, l'accès aux droits culturels pour les personnes accueillies et accompagnées, en tant que volet non facultatif de l'accompagnement social global.

**Concernant l'accès à l'hébergement**, nous constatons en Ile-de-France que la saturation des parcs d'hébergement et de logement ne permet pas la fluidité positive des dispositifs. La Fédération demeurera mobilisée avec l'ensemble des acteurs et des partenaires, notamment dans le cadre de l'AFFIL, pour défendre les conditions permettant la réussite de l'accès au logement des ménages, supposant une accélération de la politique du Logement d'abord, ainsi qu'un réel effort en matière de production de logements sociaux à coûts abordables.

**Soutenir l'insertion par l'activité économique et l'accès à l'emploi.** La Fédération poursuivra son implication en faveur du développement de l'offre d'insertion par l'activité économique (IAE), en adéquation avec les besoins des publics et des territoires, notamment auprès de l'Etat et des collectivités territoriales. Nous solliciterons les collectivités territoriales et les acteurs économiques (Société du Grand Paris, SNCF, PME IDF...) en ce sens. Nous renforcerons nos actions pour soutenir les démarches innovantes, auprès des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (partenariats sur la RSE et sur le mécénat, qualité de l'emploi, partenariats avec le secteur AHL...).

## Allier transition écologique et justice sociale

Nous initierons un accompagnement de nos adhérents sur la transition écologique.

### Conquérir les droits et libertés pour les femmes en précarité et lutter contre les discriminations

En 2024, en partenariat étroit avec les associations communautaires, la FAS Ile-de-France poursuivra sa mobilisation pour faire monter en compétences le secteur de l'Accueil, Hébergement, Insertion sur **l'accueil et l'accompagnement du public LGBTIQ** et la compréhension des LGBTIphobies comme facteurs de précarisation.

Grâce au soutien du FAR, la Fédération poursuivra l'essaimage de sa méthodologie en régions PACA et Nouvelle Aquitaine.

### Respecter les droits des étrangères en précarité

La Fédération poursuivra ses actions d'accompagnement - webinaires et Newsletter - visant à faciliter **l'intégration des personnes bénéficiaires d'une protection internationale**.

La Fédération, avec ses adhérents, restera vigilante à l'accès aux droits (dont **l'accès aux Préfectures**, ANEF) de toutes les personnes migrantes, et ce quel que soit le statut administratif, et poursuivra ses actions d'interpellation le cas échéant. En lien avec la Fédération Nationale, la Fédération documentera l'effectivité des modalités de substitution à l'ANEF et fera remonter régulièrement les difficultés rencontrées par les personnes.

Concernant la mise en œuvre des **SAS Régionaux**, la FAS IdF restera vigilante à ce que chacun.e (personnes concernées et intervenant.e.s sociaux.ales) dispose de l'ensemble des informations nécessaires à l'orientation éclairée des ménages vers les Régions. Elle sera attentive au respect du principe d'inconditionnalité et de continuité de l'accueil tant pour les ménages orientés en Régions que pour ménages accueillis dans les structures AHI (BOP 177) franciliennes.

La Fédération poursuivra une enquête en partenariat avec Action contre la Faim sur **l'accès à l'alimentation en HUDA**.

### Construire la solidarité à partir des personnes et des territoires

#### Agir avec les personnes concernées

Nous poursuivrons les travaux initiés « **Travail Pair, Santé Mentale et Lutte contre les Exclusions** » qui visent notamment à capitaliser sur les pratiques de travail pair dans le secteur AHI.

Nous continuerons de déployer le **Dispositif Régional de Sécurisation** des associations d'insertion par le logement, réel soutien à ces associations qui logent les ménages les plus précaires, et Confiance Ile-de-France Jeune qui, grâce au soutien du Conseil Régional IdF, solvabilise les jeunes les plus précaires à l'entrée dans le logement.

Dans le cadre du projet « **Addictions et Précarité** » qui se poursuit en 2024, la FAS IdF facilitera l'accès à la formation des équipes sociales en matière d'addictologie et construira des liens rapprochés entre les structures AHI et les structures d'addictologie.

#### Développer les politiques en partant des besoins et des ressources de chaque territoire

La FAS IdF restera attentive à ce que les modalités de fonctionnement avec nos autorités de tutelle ne conduisent pas à la disparition **des associations de petite taille, essentielles à la pluralité et à la richesse de la vie associative**. Dans ce cadre, la Fédération proposera d'accompagner les adhérents qui souhaitent répondre collectivement à un appel à projet et portera le plaidoyer du nécessaire maintien d'une pluralité associative auprès de nos financeurs.

En lien étroit avec nos délégués départementaux, nous veillerons à ce que les questions liées à la précarité soient traitées sur l'ensemble du territoire francilien. Nous poursuivrons nos actions coordonnées auprès des autorités préfectorales et en direction des élus locaux afin de faciliter l'implantation de projets dignes et adaptés.

La mission « **Précarité Paris** » de la Fédération IdF, en partenariat avec la Direction des Solidarités de la Ville de Paris, continuera à développer les réseaux de solidarité dans les arrondissements, au bénéfice des personnes en situation de rue et avec l'ensemble du tissu associatif local, des partenaires, élu.es, institutions (dont SNCF Gares & Connexions), professionnel.le.s et bénévoles.

La Fédération restera attentive à la question **des financements** et défendra des financements subventions/dotations permettant d'assurer un accueil digne, tant dans la qualité de l'hébergement que dans les prestations proposées. Elle sera également vigilante à ce que chaque personne puisse bénéficier d'un accompagnement social global adapté. La FAS IdF veillera à ce que ses adhérents puissent faire face aux effets de **l'inflation** sans préjudice sur la qualité de l'accompagnement proposé. Elle sera également vigilante sur les effets de la progression inquiétante de l'inflation sur les publics les plus précaires et se montrera force d'interpellation autant que de besoin !

## Développer les coopérations et promouvoir les dynamiques associatives

### Promouvoir l'apport et la diversité associative de l'économie sociale et solidaire en France et en Europe

En 2024, nous œuvrerons également à développer, encore davantage, les **coopérations entre les secteurs IAE et AHI**, afin de favoriser la progression d'une offre d'insertion par l'activité économique adaptée aux personnes cumulant des difficultés d'insertion sociale. Il s'agit donc de promouvoir auprès des partenaires (services de l'Etat, collectivités territoriales et locales) et d'accompagner l'essaimage des pratiques d'accompagnement des acteurs de l'IAE, en proposant de mobiliser une offre de parcours IAE adaptée aux publics en grande difficulté (prise en charge globale des problématiques des salarié.e.s en parcours, activités de travail avec peu de prérequis, ajustement des durées de parcours aux besoins des personnes,...)

### Accompagner le réseau sur la mobilisation et la consolidation de la gouvernance associative

#### Ouvrir des espaces de coopération entre acteurs associatifs

La FAS IdF poursuivra son investissement tant en matière d'animation que de **plaidoyer**, avec le soutien de ses adhérents et partenaires, sur des sujets tels que la Domiciliation, l'aide alimentaire, l'accès aux Achats Socialement Responsables, ou encore au mécénat. Elle continuera son investissement aux seins d'instances de réflexion et de concertation telles que le GRAFIE et l'AFFIL.

### Promouvoir un mode de relations avec les pouvoirs publics marqué par le plein respect de l'autonomie associative, un choc de confiance, une prévisibilité des objectifs et des moyens

Le lobbying soutenu que nous menons depuis de nombreuses années, nous a permis de participer à la **Préfecture de Région** à des temps de **rencontres réguliers** afin d'aborder différents sujets inhérents à nos préoccupations. Nous poursuivrons les rencontres que nous organisons à destination des adhérents, seuls ou en inter-réseaux, avec la DRIHL et la DRIEETS.

La FAS IdF perpétuera sa contribution active à **l'acte II du Pacte Parisien de lutte contre l'exclusion**, en portant dans les instances et groupes de travail les constats de nos adhérents et les besoins des personnes en situation de rue.

La Fédération maintiendra sa mobilisation dans les travaux franciliens du Pacte des Solidarités et notamment des conséquences pour notre secteur de la mise en œuvre de **France Travail**.

En 2024, la Fédération s'investira pleinement dans les travaux d'élaboration du second **Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement** en rappelant, entre autres, la nécessité d'une programmation de logements sociaux financièrement accessibles à la hauteur des besoins sur notre territoire, corollaire indispensable au déploiement de la mise en œuvre du Logement d'Abord, et en réaffirmant l'inconditionnalité de l'accueil et la continuité de l'hébergement pour les structures du BOP 177.

## Soutenir et promouvoir le travail social

### Promouvoir auprès de l'ensemble de la société

La FAS IdF poursuivra son investissement au sein de l'association **La 25ème image** qui organise chaque année le **Festival du Film Social**, véritable outil de valorisation et de promotion du travail social.

### Faire connaître le secteur associatif

La FAS IdF maintiendra son soutien aux différents lieux physiques ou virtuels de valorisation du monde associatif, tels que la Fabrique de la Solidarité, **Soliguide**....

### Construire la formation initiale et continue

La Fédération restera mobilisée sur les besoins en formation de ses adhérents et leur proposer des réponses adaptées et continuera de s'investir dans le champ de la médiation active en développant l'expérimentation **SEVE** (SIAE et entreprises vers l'emploi).

### Agir pour la reconnaissance des métiers et la promotion des carrières

A l'instar des actions menées depuis 2022, la FAS IdF développera sa mobilisation, en inter-réseaux, en matière de **revalorisation du travail social et d'attractivité des métiers**.

### Développer les connaissances pour changer le regard sur la pauvreté et adapter nos réponses

#### Renforcer l'observation sociale

Les impacts liés au contexte tant pour nos établissements que pour les publics que nous accueillons et accompagnons ne sont pas sans conséquences. La participation de la Fédération aux différents observatoires est encore plus aujourd'hui une priorité.

La Fédération participera donc aux travaux d'analyse des résultats de la **Nuit de la Solidarité 2024**. Nous poursuivrons la coanimation, en partenariat étroit avec la DRIHL et l'ensemble des SIAO franciliens, des travaux, dont la Nuit des Maraudeurs, portés par **l'Observatoire des Publics à la Rue ou Hébergés**. Enfin, la FAS IdF suivra avec attention la réalisation ainsi que les premiers résultats de l'enquête Sans-domicile 2024-2025 de l'INSEE.



# Glossaire



**A**..... A

**ADA** ..... Allocation Demandeurs d'Asile

**AFFIL** ..... Association Francilienne pour Favoriser l'Insertion par le Logement

**AHI**..... Accueil Hébergement Insertion

**AJ**..... Accueil de Jour

**ALJT**..... Association pour le Logement des Jeunes Travailleurs

**ANCLI**..... Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme

**ANEF** ..... Administration Numérique pour les Étrangers en France

**AORIF**..... Association des Organismes HLM de la Région Ile-de-France

**APL** ..... Aide Personnalisée au Logement

**ARIHM**..... Action et Recherche - Inclusion Handicaps et troubles psychiques cognitifs et Mentaux

**ARS** ..... Agence Régionale de Santé

**ASE** ..... Aide Sociale à l'Enfance

**ASP** ..... Agence de Services et de Paiement

**AVDL** ..... Accompagnement Vers et Dans le Logement

**ACI** ..... Atelier et Chantier d'Insertion

**AGEFIPH** ..... Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées

**B**..... B

**BOP**..... Budget Opérationnel de Programme

**BPI** ..... Bénéficiaire d'une Protection Internationale

**C**..... C

**CAARUD** ..... Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues

**CADA**..... Centre d'Accueil pour Demandeur d'Asile

**CAES**..... Centre d'Accueil et d'Evaluation des Situations

**CCI** ..... Chambre de Commerce et d'Industrie

**CCAS**..... Centre Communal d'Action Sociale

**CDIAE**..... Comité Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique

**CEJ**..... Contrat d'Engagement Jeune

**CGI** ..... Code Général des Impôts

**CHRS** ..... Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

**CHU** ..... Centre d'Hébergement d'Urgence

**CIAS**..... Centre Intercommunal d'Action Sociale

**CIP**..... Conseiller en Insertion Professionnelle

**CLAJJ**..... Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes

**COMED** ..... Commission de Médiation

**COORACE**..... Fédération des Comités et Organismes d'Aides aux Chômeurs par l'Emploi

**CPH**..... Centre Provisoire d'Hébergement

**CRAIF**..... Centre Ressource Autisme et Ile-de-France

**CRHH**..... Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement

**CSAPA** ..... Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

**D**..... D

**DAHO**..... Droit A l'Hébergement Opposable

**DALO**..... Droit Au Logement Opposable

**DEETS**..... Direction départementale de l'Emploi, du travail et des Solidarités ?

**DGEF**..... Direction générale des étrangers en France

**DIHAL**..... Direction Interministérielle de l'Hébergement et de l'Accès au Logement

**DILCRAH** ..... Délégué Interministériel à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT

**DPA**..... Développement du Pouvoir d'Agir

**DRIEETS** ..... Direction Régionale Interdépartementale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

**DRIHL** ..... Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

**E** ..... E

**EI** ..... Entreprise d'Insertion

**EPS**..... Espaces parisiens des solidarités

**ESMS** ..... Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux

**ESS**..... Economie Sociale Solidaire

**ETTI** ..... Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

**F** ..... F

**FAPIL** ..... Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement

**FEANTSA** ..... Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri.

**FHL** ..... Front d'Habitat Lesbien

**FJT**..... Foyer de Jeunes Travailleurs

**FLES**..... Fonds National des Aides à la Pierre

**FSE** ..... Fonds Social Européen

**G**..... G

**GAN** ..... Groupe d'Appui National

**GRAFIE**..... Groupement des Acteurs Franciliens de l'Insertion par l'Economique

**H**..... H

**HUDA** ..... Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile

**I** ..... I

**IAE** ..... Insertion par l'Activité Economique

**IGAS**..... Inspection Générale des Affaires Sociales

**IML**..... Intermédiation Locative

**J**..... J

**JOP** ..... Jeux Olympiques de Paris

**JNAI**..... Journées Nationales d'Action Contre l'Illettrisme

**L**..... L

**LDH**..... Ligue des Droits de l'Homme

**LGBTIQ**..... Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transgenres, Intersexes & Queers

**N**..... N

**NDLS** ..... Nuit de la Solidarité

**O** ..... O

**OA**..... Organisme Agréé

**OCAPIAT** ..... Opérateur de Compétences pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires.

**OFPRUH**..... Observatoire Francilien des Personnes à la Rue ou Hébergées

**OPCO** ..... Opérateurs de Compétences

**P**..... P

**PIC** ..... Plan d'Investissement des compétences

**PLU** ..... Plan Local d'Urbanisme

**PMSMP** ..... Période de mise en situation en milieu professionnel

**PRAPS** ..... Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins

**PRITH** ..... Plans Régionaux pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés

**Q** ..... Q

**QPV** ..... Quartiers Prioritaires de la Ville

**R** ..... R

**RSA** ..... Revenu de Solidarité Active

**S** ..... S

**SIAE** ..... Structure d'Insertion par l'Activité Economique

**SIAO** ..... Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation

**SLPJ** ..... Salon du livre et de la presse jeunesse

**SRHH** ..... Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement

**T** ..... T

**TH** ..... Taxe d'Habitation

**TGS** ..... Tours de Gares Sociétales

**U** ..... U

**UD** ..... Unité Départementale

**UNAFO** ..... Union professionnelle du logement accompagné

**UNEP** ..... Union Nationale des Entreprises du Paysage

**URCLLAJ** ..... Union Régionale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes

**URHAJ** ..... Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes

**V** ..... V

**VSS** ..... Violence Sexiste et Sexuelle

# La Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France est soutenue par ...

Le Fonds Social Européen

La Préfecture de la Région Ile-de-France

Le Conseil Régional d'Ile-de-France

La Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

Le Département de Paris

La Ville de Paris

La Fondation Abbé Pierre

La Fondation de France

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie

SNCF

DILCRAH



Cofinancé  
par l'Union  
européenne

Action soutenue dans  
le cadre du programme  
FSE+ 2021-2027





# RAPPORT ANNUEL 2023



**Fédération des acteurs  
de la solidarité Ile-de-France**

30, boulevard Chanzy  
93100 Montreuil

 <https://www.federationsolidarite.org/regions/ile-de-france/>

